



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

GARD

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°30-2018-177

PUBLIÉ LE 29 DÉCEMBRE 2018

Sommaire

DCL

30-2018-12-27-003 - Arrêté préfectoral du 27 décembre 2018 déclarant la cessibilité urgente des propriétés ou parties de propriétés nécessaires à la réalisation du projet de réalisation de la ligne T2 Tram'Bus Diagonal de Nîmes Métropole sur la commune de Nîmes. (67 pages)

Page 3

DCL

30-2018-12-27-003

Arrêté préfectoral du 27 décembre 2018 déclarant la
cessibilité urgente des propriétés ou parties de propriétés
nécessaires à la réalisation du projet de réalisation de la
ligne T2 Tram'Bus Diagonal de Nîmes Métropole sur la
commune de Nîmes.



PRÉFET DU GARD

Préfecture

Direction de la citoyenneté et de la légalité

Bureau de l'environnement, des installations
classées et des enquêtes publiques

Nîmes, le **27 DEC. 2018**

A R R Ê T É N° 30-2018-
déclarant la cessibilité urgente des propriétés ou parties de propriétés nécessaires à la
réalisation du projet de réalisation de la ligne T2 Tram'Bus Diagonal de Nîmes Métropole
sur la commune de Nîmes

Le préfet du Gard, chevalier de la Légion d'honneur,

VU le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

VU la délibération du conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Nîmes Métropole du 6 février 2017 approuvant le tracé de la ligne de Tram'Bus T2 Diagonal de transport en commun en site propre axe est/ouest, et autorisant son président à faire procéder à la poursuite de l'instruction administrative du dossier et à saisir toutes les instances et autorités compétentes ;

VU le dossier d'enquête publique unique transmis le 16 octobre 2017 par le président de la communauté d'agglomération de Nîmes Métropole, comprenant notamment le dossier d'enquête parcellaire constitué conformément à l'article R. 131-3 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

VU la lettre du président de la communauté d'agglomération de Nîmes Métropole du 16 octobre 2017 ;

VU la lettre du président de la communauté d'agglomération de Nîmes Métropole, en date du 25 juin 2018, sollicitant le recours à la procédure d'urgence prévue aux articles L. 232-1, L. 232-2 et R. 232-1 et suivants du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

VU l'arrêté préfectoral n° 30-2018-06-09-002 du 19 juin 2018 portant ouverture d'une enquête publique unique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de réalisation de la ligne T2 Tram'Bus Diagonal de Nîmes Métropole sur la commune de Nîmes, à la cessibilité des propriétés ou parties de propriétés nécessaires à la réalisation du projet (enquête parcellaire) et à l'autorisation environnementale ;

VU les pièces constatant que l'avis d'ouverture d'enquête publique a été publié, affiché en mairie et sur le site du projet, inséré sur le site internet de la préfecture du Gard, ainsi que dans deux journaux diffusés dans le département du Gard, quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique, et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci ;

VU les pièces attestant de l'accomplissement par la communauté d'agglomération de Nîmes Métropole des mesures de notifications individuelles aux propriétaires figurant sur l'état parcellaire, en application de l'article R. 131-6 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique (lettres recommandées avec accusé de réception et certificat d'affichage du maire de Nîmes) ;

VU les dossiers d'enquête mis à la disposition du public en mairie de Nîmes – service foncier – 152, avenue Robert Bompard – 30033 Nîmes cedex 9, pendant trente-et-un jours consécutifs, soit du mercredi 11 juillet 2018 à 8 heures au vendredi 10 août 2018 à 17 heures, ainsi que les registres déposés pendant toute la durée de l'enquête publique en mairie de Nîmes ;

VU la lettre du président de la commission d'enquête du 4 septembre 2018 sollicitant un délai supplémentaire de quinze jours pour remettre le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête ;

VU la lettre adressée au président de la communauté d'agglomération de Nîmes Métropole, le 5 septembre 2018, conformément à l'article L. 123-15 du code de l'environnement, lui demandant de formuler son avis sur le report demandé, et sa réponse favorable du 7 septembre 2018 ;

VU ma réponse au président de la commission d'enquête du 7 septembre 2018 accordant à la commission d'enquête un délai supplémentaire de sept jours pour remettre le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête, soit jusqu'au 17 septembre 2018 ;

VU le rapport, les conclusions motivées et l'avis favorable, sans réserve, émis par la commission d'enquête, le 14 septembre 2018, à la cessibilité des propriétés ou parties de propriétés nécessaires à la réalisation du projet (enquête parcellaire) de réalisation de la ligne T2 Tram'Bus Diagonal de Nîmes Métropole sur la commune de Nîmes ;

VU les lettres du président de la communauté d'agglomération de Nîmes Métropole des 28 septembre et 9 octobre 2018 relatives à la déclaration d'utilité publique du projet, à l'état parcellaire et sollicitant le retrait des emprises expropriées de la propriété initiale des immeubles soumis au régime de la copropriété ;

VU les documents d'arpentage réalisés sur les parties des parcelles concernées par la cessibilité, ainsi que la nouvelle numérotation cadastrale résultant de cette opération, et l'état parcellaire définitif ;

VU l'arrêté préfectoral n° 30-2018-10-15-001 du 15 octobre 2018 déclarant d'utilité publique et urgent le projet de réalisation de la ligne T2 Tram'Bus Diagonal de Nîmes Métropole sur la commune de Nîmes ;

VU la lettre du président de la communauté d'agglomération de Nîmes Métropole du 18 octobre 2018, sollicitant la délivrance d'un arrêté préfectoral de cessibilité urgente des parcelles ou parties de parcelles nécessaires à la réalisation de la ligne T2 Tram'Bus Diagonal de Nîmes Métropole ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Gard,

A R R E T E

ARTICLE 1er :

Sont constatées urgentes les acquisitions foncières nécessaires à la réalisation de la ligne T2 Tram'Bus Diagonal de Nîmes Métropole sur le territoire de la commune de Nîmes, conformément aux articles L. 232-1 et R. 232-1 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Sont déclarés immédiatement cessibles pour cause d'utilité publique au profit de la communauté d'agglomération de Nîmes Métropole, soit à l'amiable, soit, s'il y a lieu, par voie d'expropriation, dans les formes prescrites par le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, les parcelles nécessaires à la réalisation des travaux de la ligne T2 Tram'Bus Diagonal de Nîmes Métropole, telles qu'elles résultent des dossiers soumis à l'enquête publique, et selon l'état parcellaire définitif annexé au présent arrêté.

ARTICLE 2 :

Est prononcé le retrait des emprises expropriées de la propriété initiale des immeubles soumis à la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis, et conformément au plan parcellaire annexé au présent arrêté précisant l'emplacement de la ligne divisoire.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Gard.

Le maire de la commune de Nîmes procédera à l'affichage du présent arrêté en mairie pendant une durée minimale d'un mois à compter de sa publication.

A la diligence du président de la communauté d'agglomération de Nîmes Métropole, le présent arrêté sera notifié aux propriétaires concernés.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification aux propriétaires intéressés, soit d'un recours gracieux auprès du préfet du Gard, soit d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur.

Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nîmes, soit :

- directement, en l'absence de recours préalable, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification ;
- à l'issue d'un recours préalable, dans le délai de deux mois à compter de la date de la notification de la réponse obtenue de l'administration, ou au terme d'un silence gardé par celle-ci pendant deux mois à compter de la réception de la demande.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

ARTICLE 5 :

Le secrétaire général de la préfecture du Gard, le président de la communauté d'agglomération de Nîmes Métropole, le maire de la commune de Nîmes et le président de la commission d'enquête sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le préfet,

Pour le Préfet,
le secrétaire général

François LALANNE

Décembre 2018

Localisation	Commune	Domaine	Nature des terrains	Adresse	Propriétaire	Parcelle d'origine		Parcelle T2 après découpage		Parcelle solide après découpage	
						Section Numéro	Superficie (en m²)	Section Numéro	Superficie (en m²)	Section Numéro	Superficie (en m²)
Secteur Ouest Pissevin	NIMES	Privé	Station-service	BD PASTEUR MARC BOEGNER 30900 NIMES	TOTAL MARKETING FRANCE	KN0515	4 066	KN0617	1 338	KN0616	2 728
Secteur Ouest Pissevin	NIMES	Privé	Station-service	AV DES ARTS 30900 NIMES	CERTAS ENERGY FRANCE	KN0150	2 879	EO0315	543	EO0314	2 336
Secteur Ouest Pissevin	NIMES	Privé	Parking/bâti	120 GAL MARCEL SAINT 30900 NIMES	COPROPRIETE DE L'IMMEUBLE	EL0120	6 576	EL0156	294	EL0156	6 282
Secteur Ouest Pissevin	NIMES	Privé	Parking/bâti	GAL MARCEL SAINT / RUE WEBER 30900 NIMES	COPROPRIETE DE L'IMMEUBLE	EL0119	3 625	EL0155	794	EL0154	2 831
Secteur Ouest Pissevin	NIMES	Privé	Parking/bâti	RUE WEBER 30900 NIMES	SPL AGATE	EL0118	46	EL0118	46	/	/
Secteur Ouest Valdegour	NIMES	Privé	Bâti	1 et 5 PL ROGER BASTIDE 30900 NIMES	SPL AGATE	EL0115	328	EL0115	328	/	/
Secteur Ouest Valdegour	NIMES	Privé	Bâti	2 à 22 RUE DE VALLAURIS 30900 NIMES	COPROPRIETE	EB0646	6 570	EB0770	152	EB0769	6 418
Secteur Ouest Valdegour	NIMES	Privé	Bâti	RUE NEPER 30900 NIMES	COMMUNE DE NIMES MAIRIE	KV0437	210	KV0620	88	KV0619	122
Secteur Ouest RN 106	NIMES	Privé	Bâti	RUE NEPER 30900 NIMES	COMMUNE DE NIMES MAIRIE	KV0439	3 665	KV0618	88	KV0617	3 577
Secteur Centre	NIMES	Privé	Bâti	8 RUE JULES RAIMU 30900 NIMES	COMMUNE DE NIMES MAIRIE	EN0174	49 360	EN0401	619	EN0400	48 741
Secteur Centre	NIMES	Privé	Bâti	8 RUE DE L'ABATTOIR 30900 NIMES	ETAT PAR DIRECTION DE L'IMMOBILIER DE L'ETAT	EH0388	417	EH0906	99	EH0905	318
Secteur Centre	NIMES	Privé	Bâti	10 RUE DE L'ABATTOIR 30900 NIMES	M.CHALLIER	EH0389	430	EH0915	100	EH0914	330
Secteur Est Pont de Justice	NIMES	Privé	Bâti	12 RUE DE L'ABATTOIR 30900 NIMES	COPROPRIETE	EH0783	2 146	EH0913	260	EH0912	1 886
Secteur Est Ch. Bas d'Avignon	NIMES	Privé	Bâti	GREZAN 30900 NIMES	COMMUNE DE NIMES MAIRIE	DA031	362	DA031	362	/	/
Secteur Est Terminus PALOMA	NIMES	Privé	Friche	2 RUE FELIX EBOUE 30900 NIMES	COMMUNE DE NIMES MAIRIE	CZ0323	18 158	CZ0395	10	CZ0394	18 148
Secteur Est ZAC Clos de Coutelle	NIMES	Privé	Friche	RTE D'AVIGNON 30900 NIMES	INDIVISION JONQUET	DB0085	4 011	DB00231	1 858	DB0229	1 529
Secteur Est ZAC Clos de Coutelle	NIMES	Privé	Friche	RTE D'AVIGNON 30900 NIMES	SCT LA PYRAMIDE	DB0004	1 167	DB0228	127	DB0230	624
Secteur Est ZAC Clos de Coutelle	NIMES	Privé	Parking/route	RTE D'AVIGNON 30900 NIMES	L'IMMOBILIERE EUROPEENNE MOUSQUETAIRES	DB0195	7 863	DB0236	1 852	DB0234	5 843
Secteur Est ZAC Clos de Coutelle	NIMES	Privé	Parking/route	RTE D'AVIGNON 30900 NIMES	FONCIERE CHABRIERES	DB0081	1 806	DB0237	63	DB0235	105
Secteur Est Dépôt	NIMES	Privé	Parking/bâti	530 AVENUE BOMPARD 30900 NIMES	SCT VEOLAND NIMES	HP403	3 718	HP500	898	HP499	908
Secteur Est	NIMES	Privé	Bâti	111 RUE JACQUES BABY 30900 NIMES	LOGIS GEVENOLS	DC0138	12 752	DC0562	790	DC0561	2 928
Secteur Est	NIMES	Privé/Public	Bâti	1246 RTE DE COURBESSAC 30900 NIMES	COMMUNE DE NIMES MAIRIE	DB0019	865	DB0226	55	DB0225	12 697
Secteur Est	NIMES	Privé/Public	Bâti	1294 ROUTE DE COURBESSAC 30900 NIMES	M. GRIMAUD - GILLI	DB0018	945	DB0224	102	DB0223	763
Secteur Est	NIMES	Privé/Public	Bâti	181 ROUTE D'AVIGNON 30900 NIMES	COPROPRIETE DE LA PARCELLE	DC0474	1 848	DC0570	135	DC0569	887
Secteur Est	NIMES	Privé/Public	Bâti	181 ROUTE D'AVIGNON 30900 NIMES	M.BOTTEUX	DC0475	972	DC0568	59	DC0567	1 713

Vu pour être annexé
à l'arrêté de ce jour
Nîmes, le ~~27~~ 27 DEC. 2018

Pour le Préfet,
le secrétaire général

François LAMENNE

Références		LIGNE T2 TRAM'BUS DIAGONAL - NIMES METROPOLE				Commune: NIMES (30)				
N° UF	001					Situation au: 18/12/2018				
Indications cadastrales		Propriétaires				Reliquats				
Lieudit/N° et rue	Section/ N°	Nature	Surface en m²	Origine de propriété	Etat Civil / Identification personne morale	Date et Lieu de Naissance / R.C.S	Section/ N°	Surface en m²	Section/ N°	Surface en m²
9001 Boulevard Pasteur Marc BOEGNER	KN 0515	Sol	4066	Acte du 06/07/2015 (Me GAUDRY, Paris) publié au SPF de Nîmes 1 le 31/07/2015 volume 2015P7513	TOTAL MARKETING FRANCE Société par actions simplifiée à associé unique 562 Avenue du PARC DE L'ILE 92000 NANTERRE Représentée par Monsieur VOVK Alexis, Président Domicilié 3 Rue Duplex - PARIS (75015)	R.C.S NANTERRE 531 680 445	KN 617	1338	KN 616	2728

vu pour être annexé à
mon arrêté de ce jour
Nîmes, le

27 DEC. 2018

Pour le Préfet,
le secrétaire général

François LALANNE

Commune :
NIMES (189)

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 16480 J
Document vérifié et numéroté le 08/11/2018
A CDIF NIMES
Par Cindy SALVAT
Inspectrice
Signé

NIMES
67 Rue Salomon Reinach

30032 NIMES Cedex 1
Téléphone : 04.66.87.60.82
Fax : 04.66.87.87.11
cdfif.nimes@dgif.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

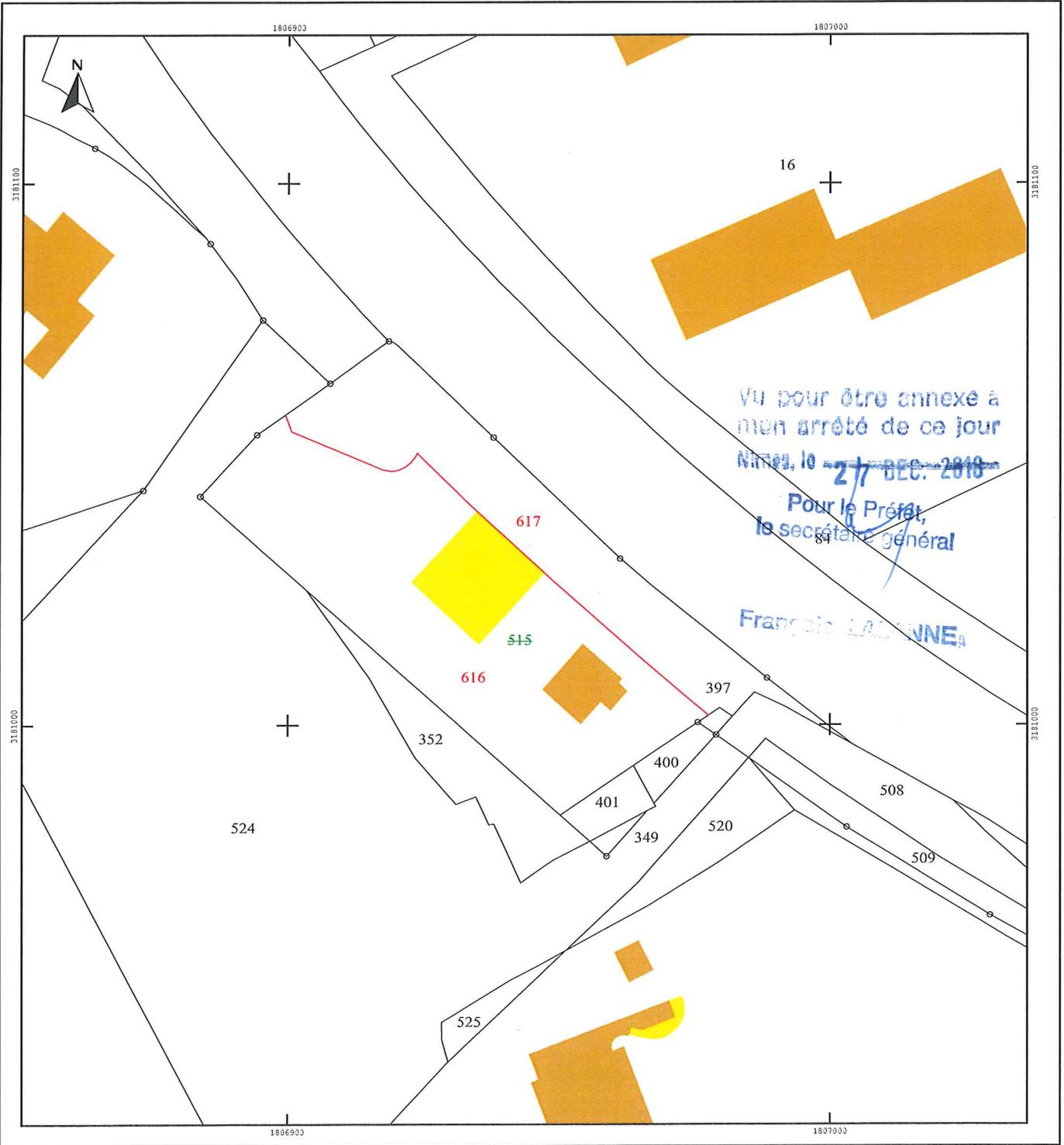
Section : KN
Feuille(s) : 000 KN 01
Qualité du plan : Plan régulier avant
20/03/1980
Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 08/11/2018
Support numérique :

D'après le document d'arpentage
dressé
Par RICHER (2)
Réf. :
Le 08/11/2018

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous-signés (3)
a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage, ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé
le par géomètre à
Les propriétaires délégués ont pris connaissance des informations portées
au dos de la feuille n° 6463.
A , le

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...)

Modification demandée par procès-verbal de cadastre



Références		LIGNE T2 TRAM'BUS DIAGONAL - NIMES METROPOLE											
N° UF	002	Indications cadastrales					Propriétaires					Commune: NIMES (30)	
												Situation au: 18/12/2018	
Lieudit/N° et rue	Section/ N°	Nature	Surface en m²	Origine de propriété	Etat Civil / Identification personne morale	Date et Lieu de Naissance / R.C.S	Section/ N°	Surface en m²	Section/ N°	Surface en m²	Section/ N°	Surface en m²	Reliquats
Avenue des Arts	EO 150	Sol	2879	Acte du 24/06/2015 (Me ZANTOUR, Paris) publié au SPF de Nîmes 1 le 29/07/2015 volume 2015P7355	CERTAS ENERGY FRANCE Société par actions simplifiée à associé unique 9 AVENUE EDOUARD BELIN 92500 RUEIL-MALMAISON Représentée par Monsieur O'BRIEN Edward, Président Domicilié 9 BALLYGARTH MANOR, JULIANSTOWN, CO MEATH A 92 C1X2 (Irlande)	R.C.S NANTERRE 808 636 849	EO 315	543	EO 314	EO 314	2336		

vu pour être annexé à
mon arrêté de ce jour

Nîmes, le ~~27~~ **27** DEC. 2018

Pour le Préfet,
le secrétaire général

François LALANNE

Commune :
NIMES (189)

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 16471 L
Document vérifié et numéroté le 08/11/2018
A CDIF NIMES
Par Cindy SALVAT
Inspectrice
Signé

NIMES
67 Rue Salomon Reinach

30032 NIMES Cedex 1
Téléphone : 04.66.87.60.82
Fax : 04.66.87.87.11
cdfif.nimes@dgfip.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

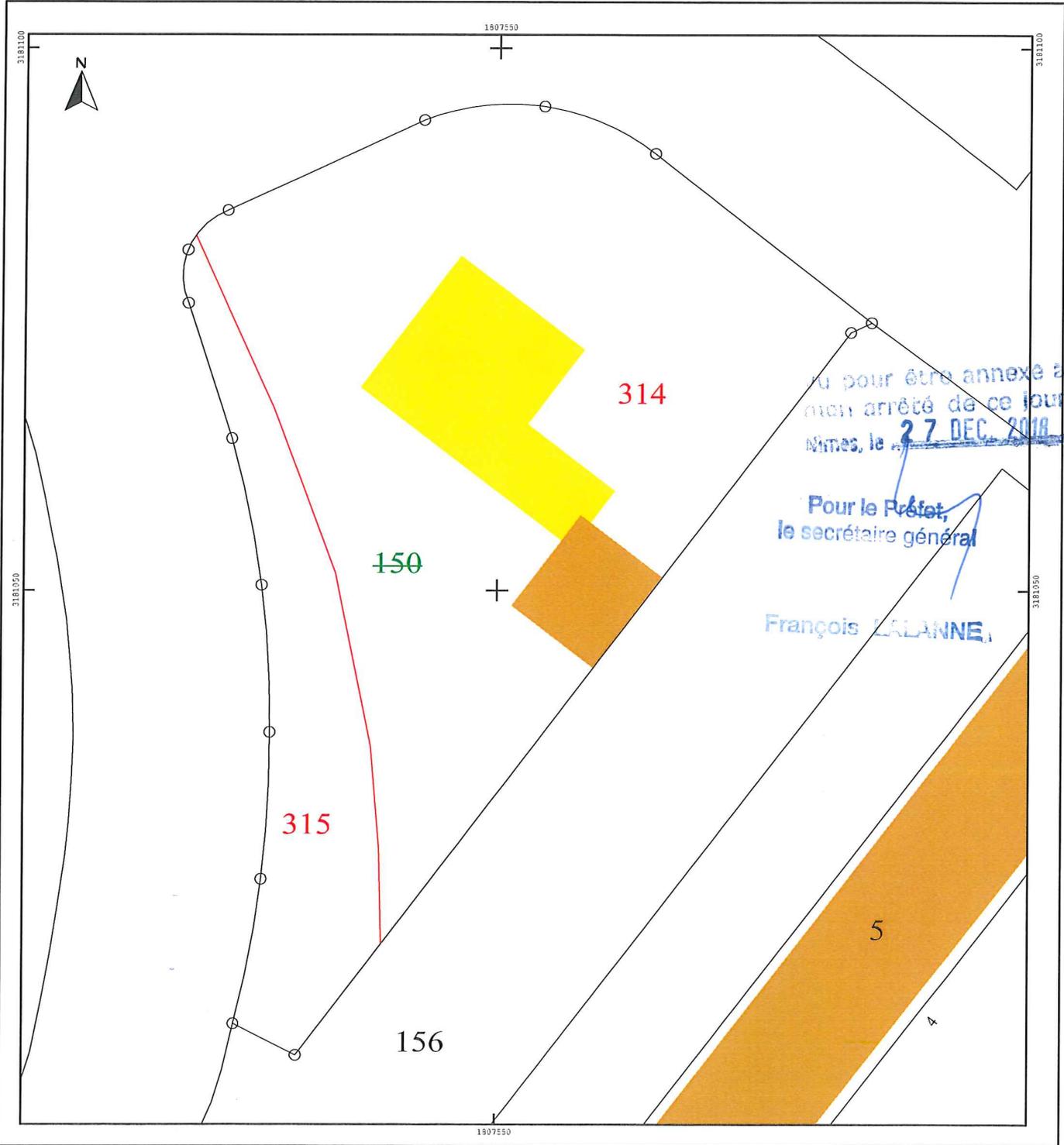
Section : EO
Feuille(s) : 000 EO 01
Qualité du plan : Plan régulier avant
20/03/1980
Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/500
Date de l'édition : 08/11/2018
Support numérique :

D'après le document d'arpentage
dressé
Par RICHER (2)
Réf. :
Le 08/11/2018

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3)
a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé
le par géomètre à
Les propriétaires délégués ont pris connaissance des informations portées
au dos de la feuille n° 6463.
A , le

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...)

Modification demandée par procès-verbal du cadastre



Références		LIGNE T2 TRAM'BUS DIAGONAL - NIMES METROPOLE						Commune: NIMES (30)		
N° UF	015							Situation au: 23/10/2018		
Indications cadastrales		Propriétaires						Reliquats		
Lieudit/N° et rue	Section/ N°	Nature	Surface en m²	Origine de propriété	Etat Civil / Identification personne morale	Date et Lieu de Naissance / R.C.S	Section/ N°	Surface en m²	Section/ N°	Surface en m²
Rue Weber	EL 120	Sol	6576	Etat descriptif de division en 2 lots et règlement de copropriété du 15/09/1989 (Me JANER, NIMES) publié au SPF de Nîmes 1 le 03/10/1989 volume 440 n° 74	SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DE L'IMMEUBLE EL 120 Représenté par son Président Rue Weber 30900 NIMES NEXITY LAMY SYNDIC DE L'IMMEUBLE EL 120 6 Rue Auguste 30000 NIMES	SIREN U02563138 RCS NIMES 487 530 099	EL 157	294	EL 156	6282

L'emprise du projet concerne les parties communes dont des parkings en surface pour lesquels la jouissance exclusive est réservée au propriétaire du lot 2 à savoir:

CARREFOUR PROPERTY France, Société par actions simplifiée, immatriculée au RCS de NANTERRE sous le numéro 775 632 169 et dont le siège social est sis 58 AVENUE EMILE ZOLA 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT; représentée par VANHOOVE Sébastien, Président, Domicilié 35 Avenue TALMA (78600) MAISONS-LAFFITTE

vu pour être annexé à
mon arrêté de ce jour

Nîmes, le ~~27 DEC. 2018~~

Pour le Préfet,
le secrétaire général

François LALANNE

Commune :
NIMES (189)

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 16525 R
Document vérifié et numéroté le 18/12/2018
A CDIF NIMES
Par Cindy SALVAT
Inspectrice
Signé

NIMES
67 Rue Salomon Reinach

30032 NIMES Cedex 1
Téléphone : 04.66.87.60.82
Fax : 04.66.87.87.11
cdif.nimes@dgfip.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

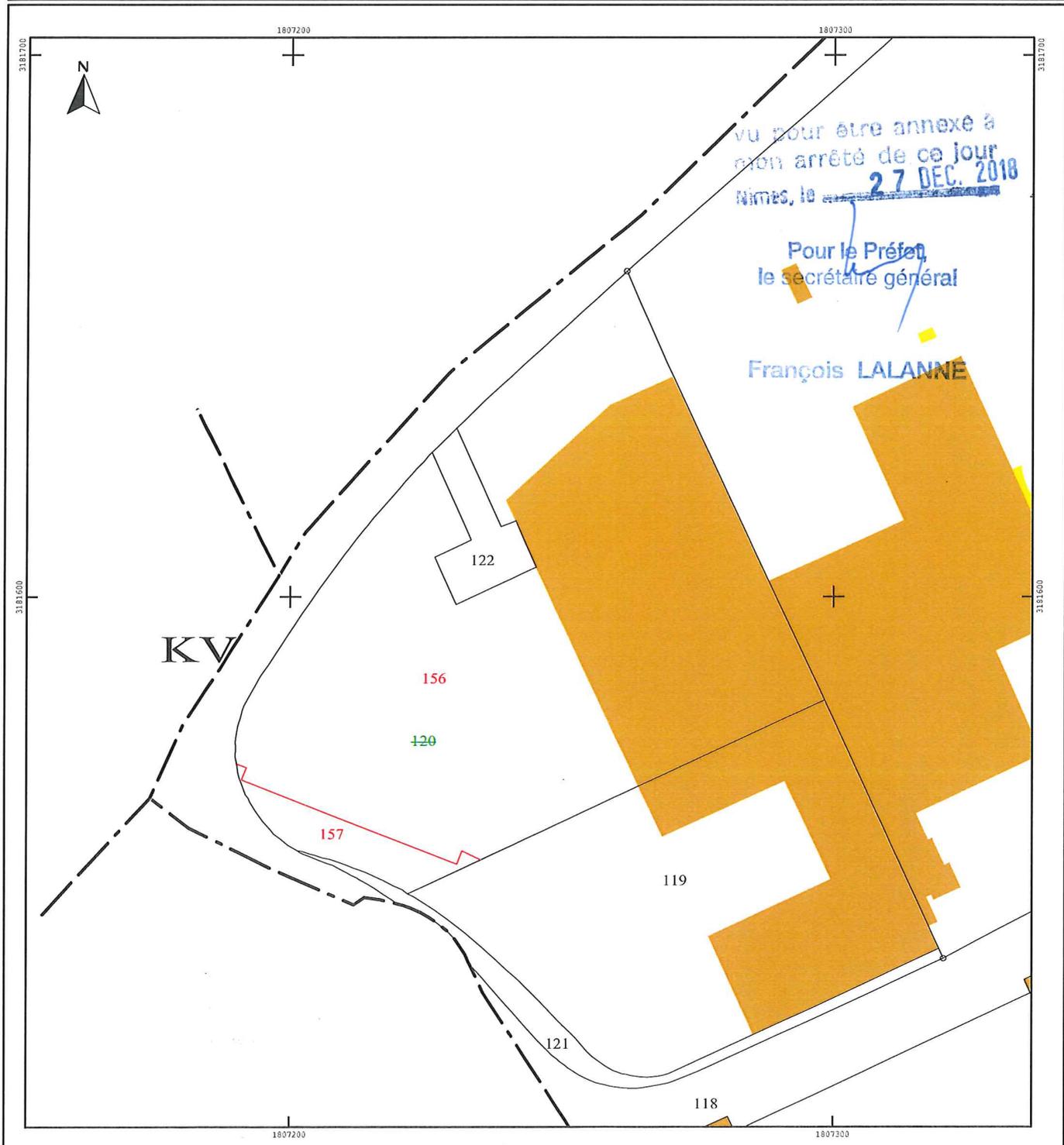
Section : EL
Feuille(s) : 000 EL 01
Qualité du plan : Plan régulier avant
20/03/1980
Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 18/12/2018
Support numérique :

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous signés (3)
a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé
le par géomètre à
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées
au dos de la remise 6463.
A , le

D'après le document d'arpentage
dressé
Par RICHER (2)
Réf. :
Le 18/12/2018

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...)

Modification demandée par procès-verbal du cadastre



Références		LIGNE T2 TRAM'BUS DIAGONAL - NIMES METROPOLE				Commune: NIMES (30)	
N° UF	016	Indications cadastrales		Propriétaires		Situation au: 23/10/2018	
Lieu dit/N° et rue	Section/ N°	Nature	Surface en m²	Origine de propriété	Etat Civil / Identification personne morale	Date et Lieu de Naissance / R.C.S	Section/ Surface en m²
Rue Weber	EL 119	Sol	3625	Etat descriptif de division en 115 lots et règlement de copropriété du 15/09/1989 (Me JANER, NIMES) publié au SPF de Nîmes 1 le 03/10/1989 volume 440 n° 75 La copropriété est assise sur la parcelle EL 119 et compte les lots numérotés 1 à 115	SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DE L'IMMEUBLE EL 119 Représenté par son Président Rue Weber 30900 NIMES SIREN U02563120 NEXITY LAMY SYNDIC DE L'IMMEUBLE EL 119 6 Rue Auguste 30000 NIMES RCS NIMES 487 530 099		Section/ Surface en m²
							EL 155
							794
							EL 154
							2831

Parties privatives : lots 80, 81, 99 et 100

Parties privatives : lots 80, 81, 99 et 100

Propriétaire réel des parties privatives

AGATE (AMENAGEMENT ET GESTION POUR L'AVENIR DU TERRITOIRE)

Société anonyme à conseil d'administration

Dont le siège social est sis 19 rue TRAJAN NIMES (30000)

Inscrite au RCS DE NIMES sous le numéro 752 100 461

Représentée par son Directeur Général en exercice, Monsieur COTILLON Antoine, Charles, Michel, domicilié es

Effet relatif: Acte du 30/11/2016 (Me BANQ, NîMES) publié au SPF de Nîmes 1 le 16/12/2016 2016P13219

vu pour être annexé à
mon arrêté de ce jour

Nîmes, le _____

27 DEC. 2018

Pour le Préfet,
le secrétaire général

François LALANNE

Commune :
NIMES (189)

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Section : EL
Feuille(s) : 000 EL 01
Qualité du plan : Plan régulier avant
20/03/1980
Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 18/12/2018
Support numérique :

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 16524 V
Document vérifié et numéroté le 18/12/2018
ACDIF NIMES
Par Cindy SALVAT
Inspectrice
Signé

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3)
a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage, ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé
le par géomètre à
Les propriétaires délégués ont pris connaissance des informations portées
au dos de la planche 6463.
A , le

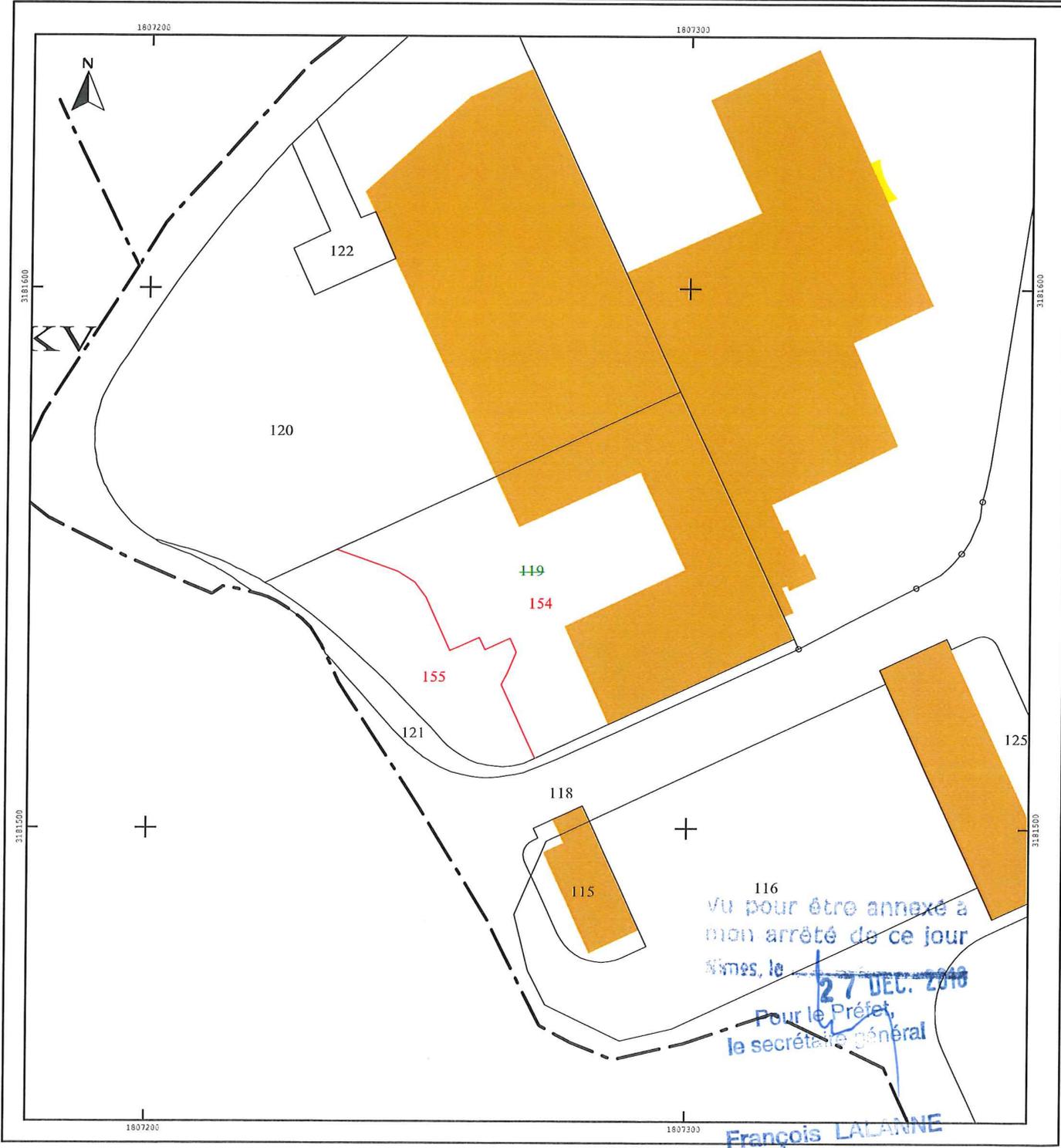
D'après le document d'arpentage
dressé
Par RICHER (2)
Réf. :
Le 18/12/2018

NIMES
67 Rue Salomon Reinach

30032 NIMES Cedex 1
Téléphone : 04.66.87.60.82
Fax : 04.66.87.87.11
cdif.nimes@dgfip.finances.gouv.fr

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)
(3) Précisez les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité espropriant, etc...).

Modification demandée par Procès-verbal du cadastre



Références		LIGNE T2 TRAM'BUS DIAGONAL - NIMES METROPOLE				Commune: NIMES (30)		
N° UF	003	Indications cadastrales		Propriétaires		Situation au: 18/12/2018		
Lieudit/N° et rue	Section/ N°	Nature	Surface en m²	Origine de propriété	Etat Civil / Identification personne morale	Date et Lieu de Naissance / R.C.S N°	Emprises Section/ Surface en m²	Reliquats Section/ Surface en m²
Rue Weber	EL 118	Sol	46	Acte du 30/11/2016 (Me BANO, Nîmes) publié au SPF de Nîmes 1 le 16/12/2016 volume 2016P13219	AGATE (AMENAGEMENT ET GESTION POUR L'AVENIR DU TERRITOIRE) Société anonyme à conseil d'administration 19 Rue Trajan 30 000 NIMES Représentée par son Directeur Général en exercice, Monsieur COTILLON Antoine, Charles, Michel Domicilié es qualité 19 Rue Trajan 30000 NIMES	R.C.S NIMES 752 100 461	EL 118 46	
Rue Weber	EL 115	Sol	328				EL 115 328	0

vu pour être annexé à
mon arrêté de ce jour
Nîmes, le ~~27 DEC 2018~~

Pour le Préfet,
le secrétaire général

François LALANNE

27 DEC. 2018

Paul Le Prêtre
Préfet
F. BALANNE

Références		LIGNE T2 TRAM'BUS DIAGONAL - NIMES METROPOLE				Commune: NIMES (30)				
N° UF	017	Indications cadastrales		Propriétaires		Situation au: 23/10/2018				
Lieu dit/N° et rue	Section/N°	Nature	Surface en m²	Origine de propriété	Etat Civil / Identification personne morale	Date et Lieu de Naissance / R.C.S	Section/N°	Surface en m²	Reliquats	
2 rue de vallauris	EB 646	Sol	6570	Etat descriptif et règlement de copropriété établis aux termes d'un acte reçu par Maître QUAILLE, notaire à Nîmes, le 14 janvier 1970 et publié au SPF de NIMES 1 le 23 janvier 1970 sous les références vol 61 n°32 Etat descriptif et règlement de copropriété modifiés aux termes d'un acte reçu par Maître QUAILLE, notaire à Nîmes, le 12 mars 1971 et publié au SPF de NIMES 1 le 23 juin 1971 sous les références vol 17 n°382 Etat descriptif et règlement de copropriété modifiés aux termes d'un acte reçu par Maître BANCQ, notaire à Nîmes, le 16 juin 2003 et publié au SPF de NIMES 1 le 08 juillet 2003 sous les références 3304P01 volume 2003P n°7838	SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES LES COPROPRIETAIRES DE L'IMM EB646 Représenté par son Président 2 Rue VALLAURIS 30900 NIMES SYNDIC DE L'IMMEUBLE EB 646 2 Rue VALLAURIS 30900 NIMES		EB 770	152	EB 769	6418

L'emprise du projet concerne les parties communes dont une partie des terrains pour lesquels la jouissance exclusive et particulière est affectée aux propriétaires des lots 10, 20, 19, 18 et 17,

Propriétaire du lot 10:

Madame DAVOS Anne-Marie épouse de Monsieur PORTE Serge Retraité Née le 12/09/1955 à RIO SALADO (ALGERIE) demeurant et domiciliée 12 Impasse des Aubépines (30600) VAUVERT

Propriétaire du lot 20:

Madame PETITJEAN Emmanuelle Paule Jane, Secrétaire de direction Née le 11/11/1972 à LAON (AISNE) demeurant et domiciliée 20 Rue Vallauris(30900) NIMES

Propriétaires du lot 19:

Monsieur URBAIN Ramon Hubert époux de Madame BAI Marie Monique Lucienne Retraité, Né le 02/09/1931 à JUSSARUPT (88) demeurant et domicilié 18 Rue Vallauris (30900) NIMES
Madame BAI Marie Monique Lucienne épouse de Monsieur URBAIN Ramon Hubert, Retraité, Née le 27/10/1932 à LAVAL-SUR-VOLOGNE (VOSGES) demeurant et domiciliée 18 Rue Vallauris (30900) NIMES
Monsieur URBAIN Thierry Jean époux de Madame DENOY Isabelle Française Emily, Sans profession, Né le 12/07/1960 à SAINT-DIE-LES-VOSGES (88) demeurant et domicilié 6 Rue DEGUERRY 75011 PARIS

Propriétaires du lot 18:

Madame THEROND Cécile, Lucie, Yvette épouse de Monsieur VERNIER Patrick, Jean-Luc, Conseillère retraite CARSAT, Née le 31/03/1972 à ALES (30) demeurant et domiciliée 16 Rue Vallauris (30900) NIMES
Monsieur VERNIER Patrick, Jean-Luc époux de Madame THEROND Cécile, Lucie, Yvette, Conseiller en entreprise MSA du GARD, Né le 24/07/1968 à SISTERON (04), demeurant et domicilié 16 Rue Vallauris (30900) NIMES

Propriétaire du lot 17:

Madame MAKARENKO Elena Leonidovna épouse de Monsieur VOLKOV Aleksandr, Agent de service hospitalier, Née le 04/07/1983 à ROGATCHEV (BIELORUSSIE) demeurant et domiciliée 14 Rue Vallauris (30900) NIMES
Monsieur VOLKOV Aleksandr époux de Madame MAKARENKO Elena Leonidovna, militaire, Né le 03/04/1976 à MOZYR, GOMEL (BIELORUSSIE), demeurant et domicilié 14 Rue Vallauris (30900) NIMES

Commune :
NIMES (189)

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 16515 X
Document vérifié et numéroté le 11/12/2018
ACDIF NIMES
Par Cindy SALVAT
Inspectrice
Signé

NIMES
67 Rue Salomon Reinach

30032 NIMES Cedex 1
Téléphone : 04.66.87.60.82
Fax : 04.66.87.87.11
cdfif.nimes@dgfip.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

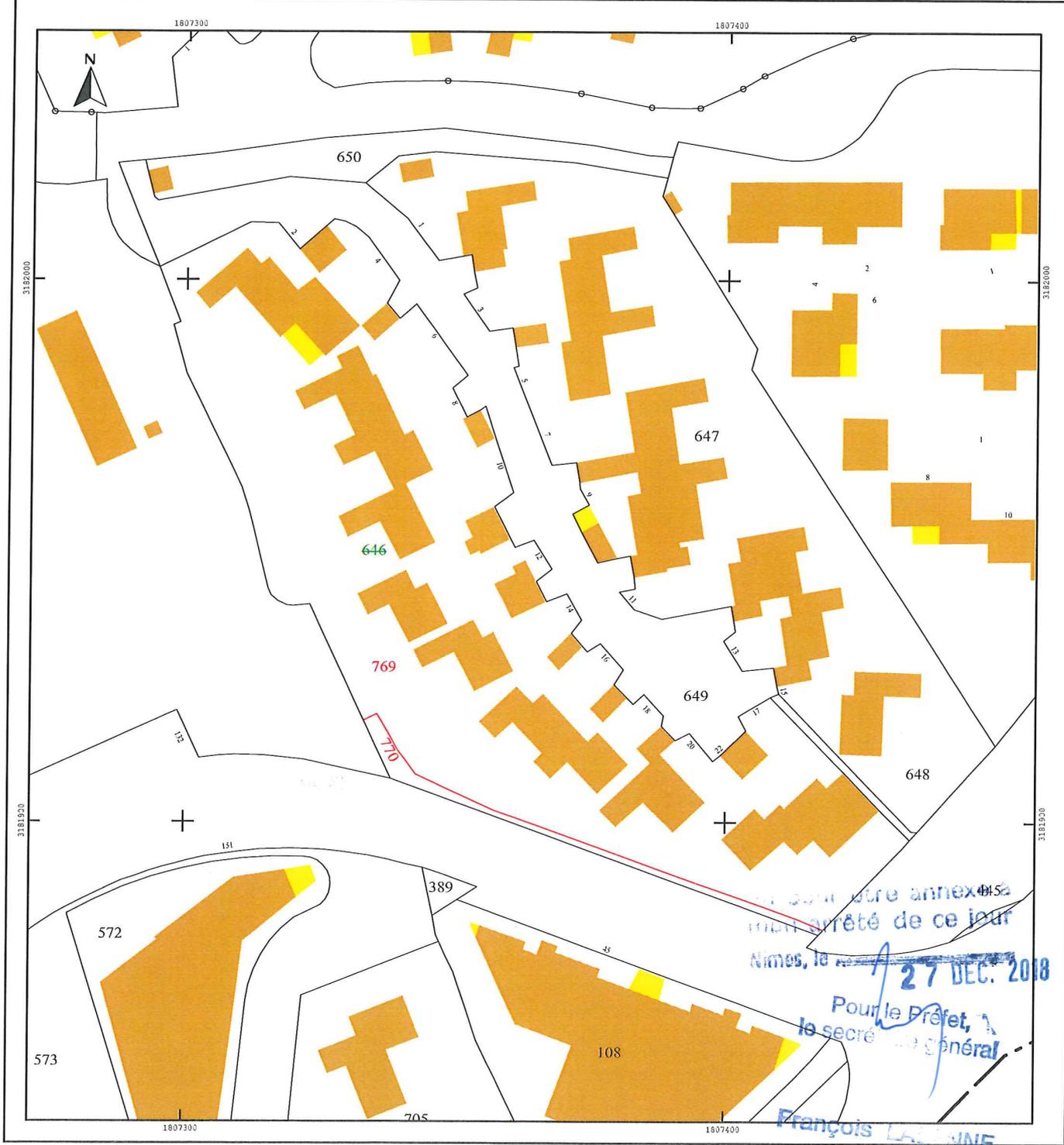
Section : EB
Feuille(s) : 000 EB 01
Qualité du plan : Plan régulier avant
20/03/1980
Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 11/12/2018
Support numérique : -----

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous-signés (3)
a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : ----- effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé
le ----- par ----- géomètre à -----
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées
au dos de la présente 6463.
A -----, le -----

D'après le document d'arpentage
dressé
Par RICHER (2)
Réf. :
Le 11/12/2018

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité espropriant, etc...)

Modification demandée par procès-verbal de cadastre



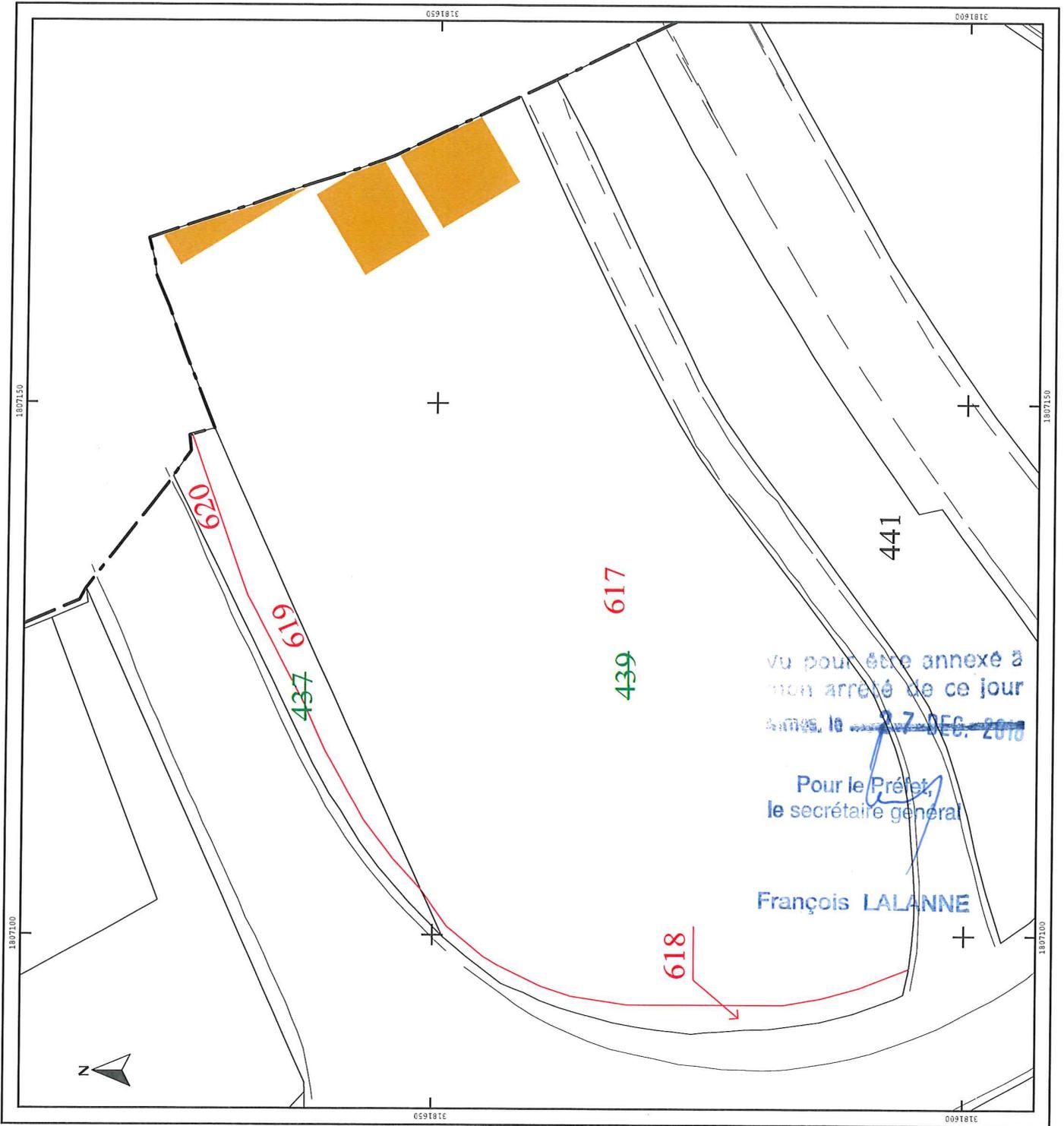
Références		LIGNE T2 TRAM'BUS DIAGONAL - NIMES METROPOLE									
N° UF	004	Indications cadastrales								Commune: NIMES (30)	
										Situation au: 18/12/2018	
Lieu dit/N° et rue	Section/ N°	Nature	Surface en m²	Origine de propriété	Propriétaires			Emprises		Reliquats	
					Etat Civil / Identification personne morale	Date et Lieu de Naissance / R.C.S / SIREN	Section/ N°	Surface en m²	Section/ N°	Surface en m²	
Rue Neper	KV 437	Lande	210	Acte administratif du 02/07/1987 publié au SPF de Nîmes 1 le 15/07/1987 volume 384 n°42	COMMUNE DE NIMES Collectivité Territoriale, personne morale de droit public située dans le département du Gard Hôtel de Ville 30000 NIMES	SIREN 213001894	KV 620	88	KV 619	122	
Rue Neper	KV 439	Lande	3665	Acte administratif du 02/07/1987 publié au SPF de Nîmes 1 le 15/07/1987 volume 384 n°42	Représenté par son Maire en exercice, Monsieur FOURNIER Jean-Paul, Domicilié es qualité Mairie de Nîmes Hôtel de Ville 30000 NIMES		KV 618	88	KV 617	3577	
Grezan	DA 31	Lande	362	Origine antérieure à 1956			DA 31	362		0	
8 rue albert camus	CZ 323	Sol	18158	Origine antérieure à 1956			CZ 395	10	CZ 394	18148	
1240 rte de courbessac	DB 119	Sol	865	Acte du 25/06/2018 (Me ROMAGNE, Clarensac) publié au SPF de Nîmes 1 le 25/07/2018 volume 3004P01 2018 P9133			DB 226	102	DB 225	763	

vu pour être annexé à
mon arrêté de ce jour

Nîmes, le 27 DEC. 2018

Pour le Préfet,
le secrétaire général

François LALANNE



<p align="center">DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES</p> <p align="center">EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL</p>	
<p>Commune : NIMES (189) Section : KV Feuilles(s) : 000 KV.01 Echelle d'origine : 1/1000 Echelle d'édition : 1/500 Qualité du plan : Plan régulier avant 20/03/1980 Date de l'édition : 08/11/2018 Support numérique :</p>	<p>Numéro d'ordre du document d'arpentage : 16473 C Document vérifié et numéroté le 08/11/2018 ACDIF NIMES Par Cindy SALVAT Inspectrice Signé</p>
<p>Cachet du service d'origine :</p> <p align="center">NIMES 67 Rue Salomon Reinach 30032 NIMES Cedex 1 Téléphone : 04.66.87.60.82 Fax : 04.66.87.87.11 cdfif.nimes@dgfip.finances.gouv.fr</p>	
<p align="center">Modification déclarée par procès-verbal du cadastre</p> <p>(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955) Le présent document d'arpentage, certifié par propriétaires soussignés (3) a été établi (1) : A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ; B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ; C - D'après un plan d'arpentage de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le par géomètre à Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463. A , le</p>	
<p>D'après le document d'arpentage dressé Par RICHER Réf : Le 08/11/2018</p> <p align="right">(2)</p>	
<p><small>(1) Ne pas les mentionner. La formule A est applicable aux plans de bornage (plans établis par voie de main à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage. (2) Ne pas mentionner. (3) Précisez les noms et qualités du géomètre, ingénieur, géomètre ou technicien mentionné du cadastre, etc. Précisez les noms et qualités du géomètre et/ou du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité compétente, etc.).</small></p>	

CHANGEMENTS CONSTATES, ATTRIBUTION DES NOUVEAUX NUMEROS DE PLAN ET CALCUL DES CONTENANCES

(colonnes 5, 6, 12 à 16 réservées à l'Administration)

SITUATION ANCIENNE					SITUATION NOUVELLE																									
SECTION	N° DE PLAN	CONTENANCE	spatielle	ca	SECTION	N° DE PLAN	Désignation cadastrale (1)	NOM ET PRENOM DU PROPRIETAIRE	N° DE LOT DE LOTISSEMENT	CONTENANCE	ha	ca	ha	ca	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20						
CZ	323	1	81	58	a		COMMUNE DE NIMES			1	81	48			S. graphique															
					b		Nimes Métropole				10				Compensation															
															S-90% => -155															
															régle 1/10 ^e => 0															
															Total : -155															
TOTAL				ca	1	81	58											ca												
TOTAL				ca	1	81	58											ca												

Vu pour être annexé à
mon arrêté de ce jour
Nîmes le 27 DEC. 2018

Francis Lalanne
le secrétaire général
Francis LALANNE

A Vérifié et numéroté , le

(1) La personne habilitée à établir le document doit identifier chaque parcelle nouvelle, sur l'extrait de plan, par une désignation provisoire sous la forme A.B.C...

Commune :
NIMES (189)

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 16466 W
Document vérifié et numéroté le 08/11/2018
A CDIF NIMES
Par Cindy SALVAT
Inspectrice
Signé

NIMES
67 Rue Salomon Reinach

30032 NIMES Cedex 1
Téléphone : 04.66.87.60.82
Fax : 04.66.87.87.11
cdfif.nimes@dgfip.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

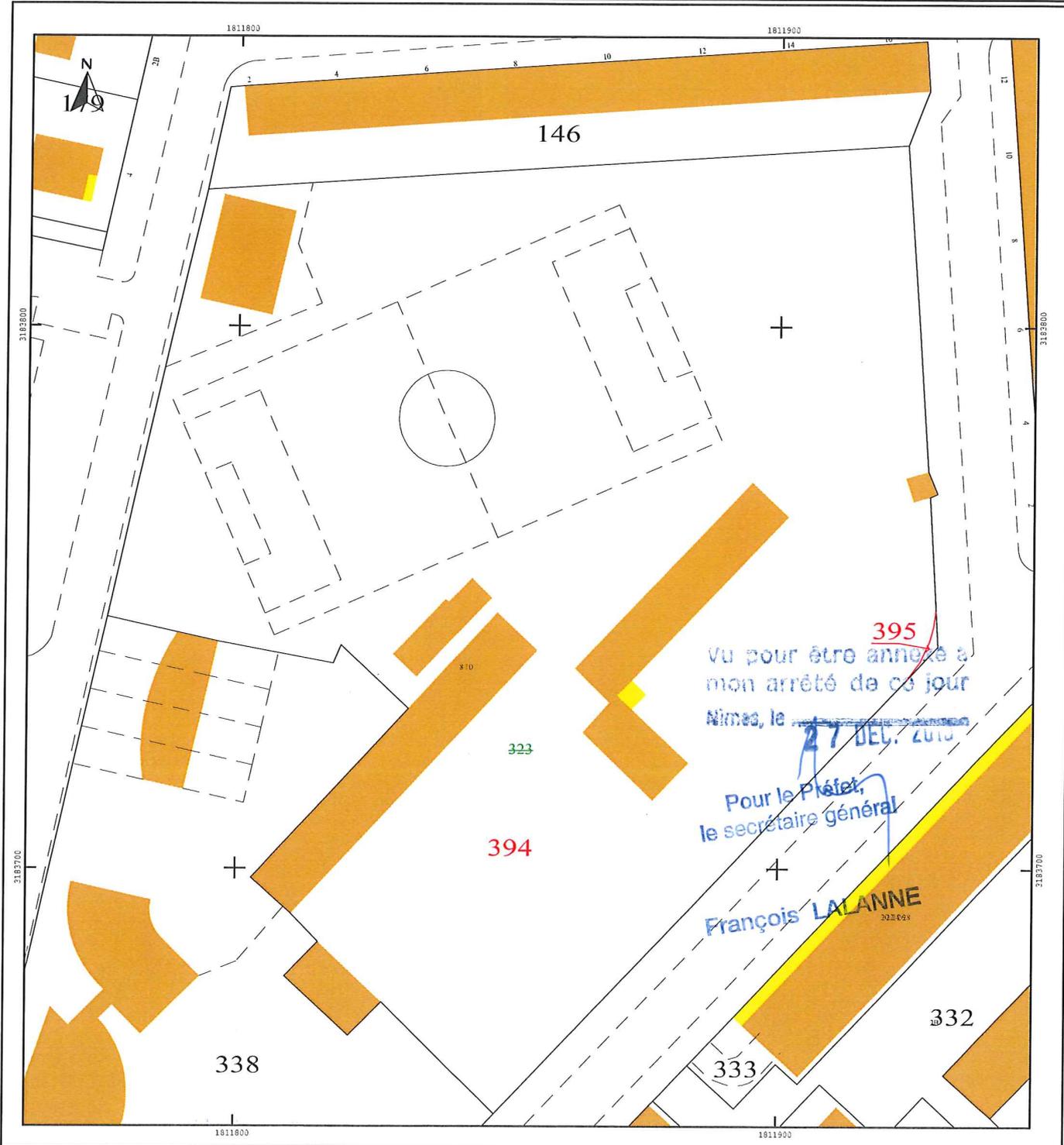
CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous-signés (3)
a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage, ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé
le par géomètre à
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées
au dos de la remise 6463.
A , le

Section : CZ
Feuille(s) : 000 CZ 01
Qualité du plan : Plan régulier avant
20/03/1980
Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 08/11/2018
Support numérique :

D'après le document d'arpentage
dressé
Par RICHER (2)
Réf. :
Le 08/11/2018

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité espropriant, etc...)

Modification demandée par procès-verbal du cadastre



Commune :
NIMES (189)

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Section : DB
Feuille(s) : 000 DB 01
Qualité du plan : Plan régulier avant
20/03/1980
Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/500
Date de l'édition : 16/11/2018
Support numérique :

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 16468 M
Document vérifié et numéroté le 16/11/2018
ACDIF NIMES
Par Cindy SALVAT
Inspectrice
Signé

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous-signés (3)
a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé
le par géomètre à
Les propriétaires délégués ont pris connaissance des informations portées
au dos de la feuille n° 6463.
A, le

D'après le document d'arpentage
dressé
Par RICHER (2)
Réf. :
Le 16/11/2018

NIMES
67 Rue Salomon Reinach

30032 NIMES Cedex 1
Téléphone : 04.66.87.60.82
Fax : 04.66.87.87.11
cdfif.nimes@dgif.finances.gouv.fr

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...).

Modification demandée par procès-verbal du cadastre



Références		LIGNE T2 TRAM'BUS DIAGONAL - NIMES METROPOLE				Commune: NIMES (30)				
N° UF	005	Indications cadastrales		Propriétaires		Situation au: 18/12/2018				
Lieudit/N° et rue	Section/ N°	Nature	Surface en m²	Origine de propriété	Etat civil / Identification personne morale	Date et Lieu de Naissance / R.C.S	Emprises	Reliquats		
8 Rue Jules Raimu	EN 174	Sol	49360	Acte administratif du 20/12/1968 publié au SPF de Nîmes 1 le 03/01/1969 volume 22 n°429	ÉTAT PAR DIRECTION DE L'IMMOBILIER DE L'ÉTAT 22 AV CARNOT 30943 NIMES CEDEX 9 Représenté par Madame MAHEUX Christine, Responsable du service local du Domaine par arrêté de délégation du 02/05/2018 de Monsieur le Directeur départemental des finances publiques, agissant lui-même par délégation de Monsieur le Préfet du Gard aux termes d'un arrêté en date du 02/05/2018, domiciliée es qualité 67 Rue Salomon Reinach (30032) NIMES CEDEX		Section/ N°	Surface en m²	Section/ N°	Surface en m²
							EN 401	EN 400	EN 400	48741

vu pour être annexé à
l'arrêté de ce jour
Nîmes, le

27/DEC. 2018

Pour le Préfet
le secrétaire général

François LALANNE

Commune :
NIMES (189)

N° d'ordre du document d'arpentage : 16474 Y
Document vérifié et numéroté le 08/11/2018
A CDIF NIMES
Par Cindy SALVAT
Inspectrice
Signé

Cachet du service d'origine :

NIMES
67 Rue Salomon Reinach

30032 NIMES Cedex 1
Téléphone : 04.66.87.60.82
Fax : 04.66.87.87.11
cdf.nimes@dgfip.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : _____ effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le _____ par _____ géomètre à _____
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.
A _____, le _____

- (1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...).
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...).

Section : EN
Feuille(s) :
Qualité du plan : Plan régulier avant 20/03/1980
Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/1250
Date de l'édition : 08/11/2018
Support numérique : _____

D'après le document d'arpentage dressé

Par RICHER

(2)

Réf. :

Le 08/11/2018



Références		LIGNE T2 TRAM'BUS DIAGONAL - NIMES METROPOLE				Commune: NIMES (30)					
N° UF	011					Situation au: 18/12/2018					
Indications cadastrales		Propriétaires									
Lieudit/N° et rue	Section/ N°	Nature	Surface en m²	Origine de propriété	Etat Civil / Identification personne morale	Date et Lieu de Naissance / R.C.S	Section/ N°	Surface en m²	Section/ N°	Surface en m²	
8 rue de l abattoir	EH 388	Sol	417	Acte du 30/07/2004 (Me THOMAS, CALVISSON) publié au SPF de Nîmes 1 le 29/09/2004 volume 2004P12035	Madame ALMERAS Sylvie Esther, Courtier en assurances 142 Chemin de la Lentisque 30820 CAVEIRAC Monsieur ALMERAS Jean Pierre divorcé de Madame GAVARD Géraldine Gisèle Solange, Agriculteur Mas d'Autan 161 Chemin de la Lentisque 30820 CAVEIRAC	Née le 20/12/1953 à Carcassonne Né le 01/05/1945 à Carcassonne			EH 906	EH 905	318

vu pour être annexé à
mon arrêté de ce jour
Nîmes, le ~~27 DEC. 2018~~

Pour le Préfet,
le secrétaire général

François LALANNE

Commune :
NIMES (189)

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 16361 D
Document vérifié et numéroté le 22/06/2018
ACDIF NIMES
Par Cindy SALVAT
Inspectrice
Signé

NIMES
67 Rue Salomon Reinach

30032 NIMES Cedex 1
Téléphone : 04.66.87.60.82
Fax : 04.66.87.87.11
cdif.nimes@dgfp.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous-ignés (3)
a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou d'ornage, dont copie ci-jointe, dressé
le par géomètre à
Les propriétaires désignés ont pris connaissance des informations portées
au dos de la feuille n° 6463.

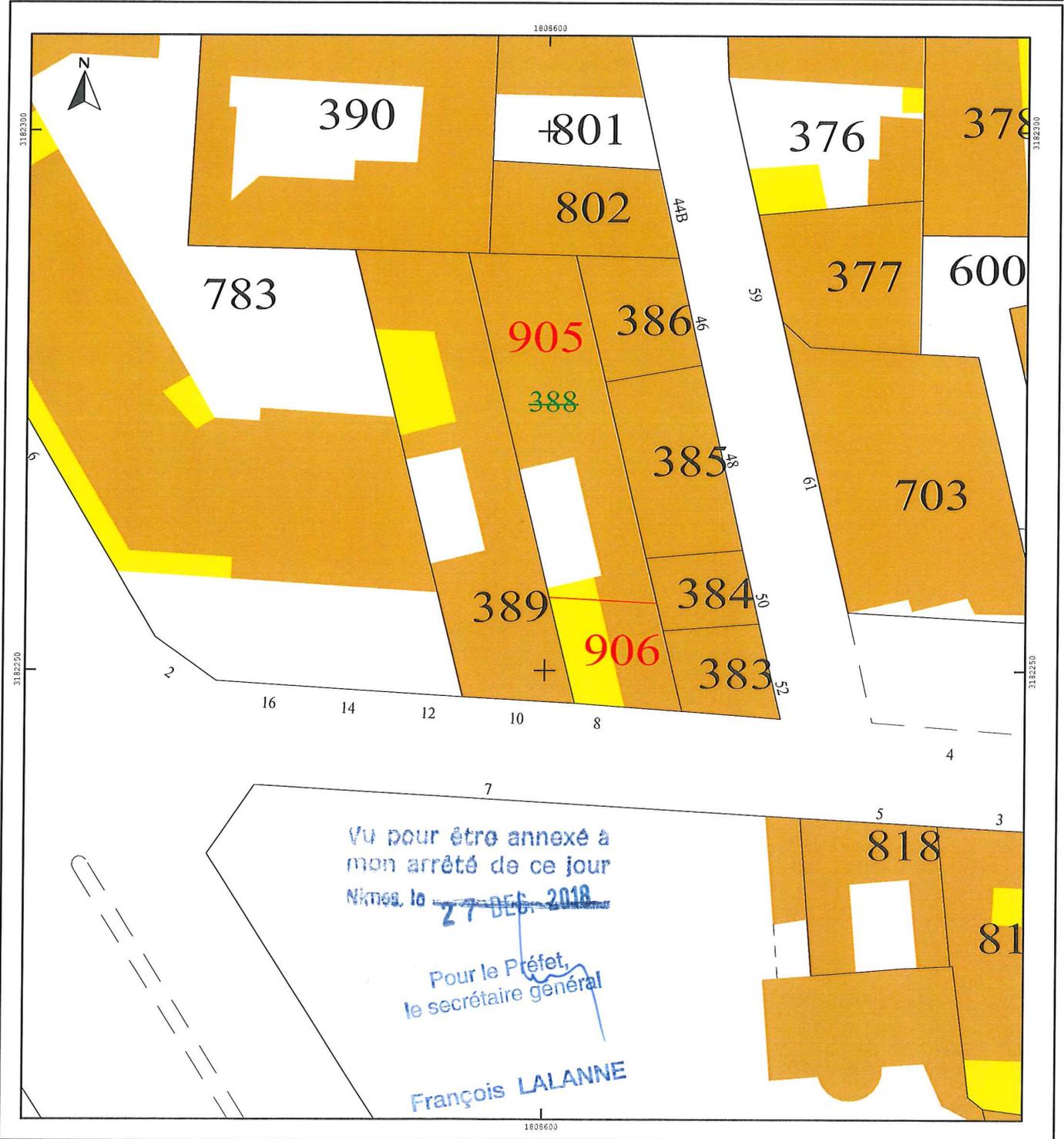
A , le

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien agréé du cadastre, etc...)
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...).

Section : EH
Feuille(s) : 000 EH 01
Qualité du plan : Plan régulier avant
20/03/1980
Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/500
Date de l'édition : 22/06/2018
Support numérique :

D'après le document d'arpentage
dressé
Par RICHER (2)
Réf. :
Le 22/06/2018

Modification selon les énonciations d'un acte à publier



Références		LIGNE T2 TRAM'BUS DIAGONAL - NIMES METROPOLE				Commune: NIMES (30)					
N° UF	012					Situation au: 23/10/2018					
Indications cadastrales		Propriétaires									
Lieudit/N° et rue	Section/ N°	Nature	Surface en m²	Origine de propriété	Etat Civil / Identification personne morale	Date et Lieu de Naissance / R.C.S	Section/ N°	Surface en m²	Section/ N°	Surface en m²	
10 rue de l'abbatoir	EH 389	Sol	430	Attestation du 14/12/1988 (Me VIDAL, NIMES) publié au SPF de Nîmes 1 le 25/01/1989 volume 421 n°103 Origine antérieure à 1956 Contrat de mariage portant régime de la communauté universelle en date du 11/10/2000 (Me GOUJON, NIMES), changement de régime matrimonial homologué par le tribunal de grande instance de Nîmes (Gard) le 07/02/2001, publié en marge de l'acte de mariage le 13/02/2001	Monsieur CHALLIER Jack époux de Madame BOULANGER Marie-France Marguerittes, Retraité 10 Rue de l'Abattoir 30900 NIMES Madame BOULANGER Marie-France Marguerittes épouse de Monsieur CHALLIER Jack, Retraité 10 Rue de l'Abattoir 30900 NIMES	Né le 22/08/1943 à NÎMES (Gard)			EH 915	EH 914	330

Vu pour être annexé à
mon arrêté de ce jour
Nîmes, le

27 DEC. 2018

Pour le Préfet,
le secrétaire général

François LALANNE

CHANGEMENTS CONSTATES, ATTRIBUTION DES NOUVEAUX NUMEROS DE PLAN ET CALCUL DES CONTENANCES

(colonnes 5, 6, 12 à 16 réservées à l'Administration)

SITUATION ANCIENNE					SITUATION NOUVELLE																					
SECTION	N° DE PLAN	CONTENANCE	Superficie		SECTION	N° DE PLAN	Désignation productrice (1)	NOM ET PRENOM DU PROPRIETAIRE	N° DE LOT DE LOTISSEMENT	CONTENANCE	ha	ca	10	a	ca	11	CALCULS AUXILIAIRES ET COMPENSATIONS DES RESULTATS	12	13	14	15	16	17	18		
1	2	3	4		5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	
EH	389	4	30			a	M. Chailier-Jack			3	30					S. graphique	Compensation									
						b	C.A. Nîmes Métropole			1	00															
																	Total : 427									

Commune :
NIMES (189)

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 16472 G
Document vérifié et numéroté le 08/11/2018
A CDIF NIMES
Par Cindy SALVAT
Inspectrice
Signé

NIMES
67 Rue Salomon Reinach

30032 NIMES Cedex 1
Téléphone : 04.66.87.60.82
Fax : 04.66.87.87.11
cdf.nimes@dgfip.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

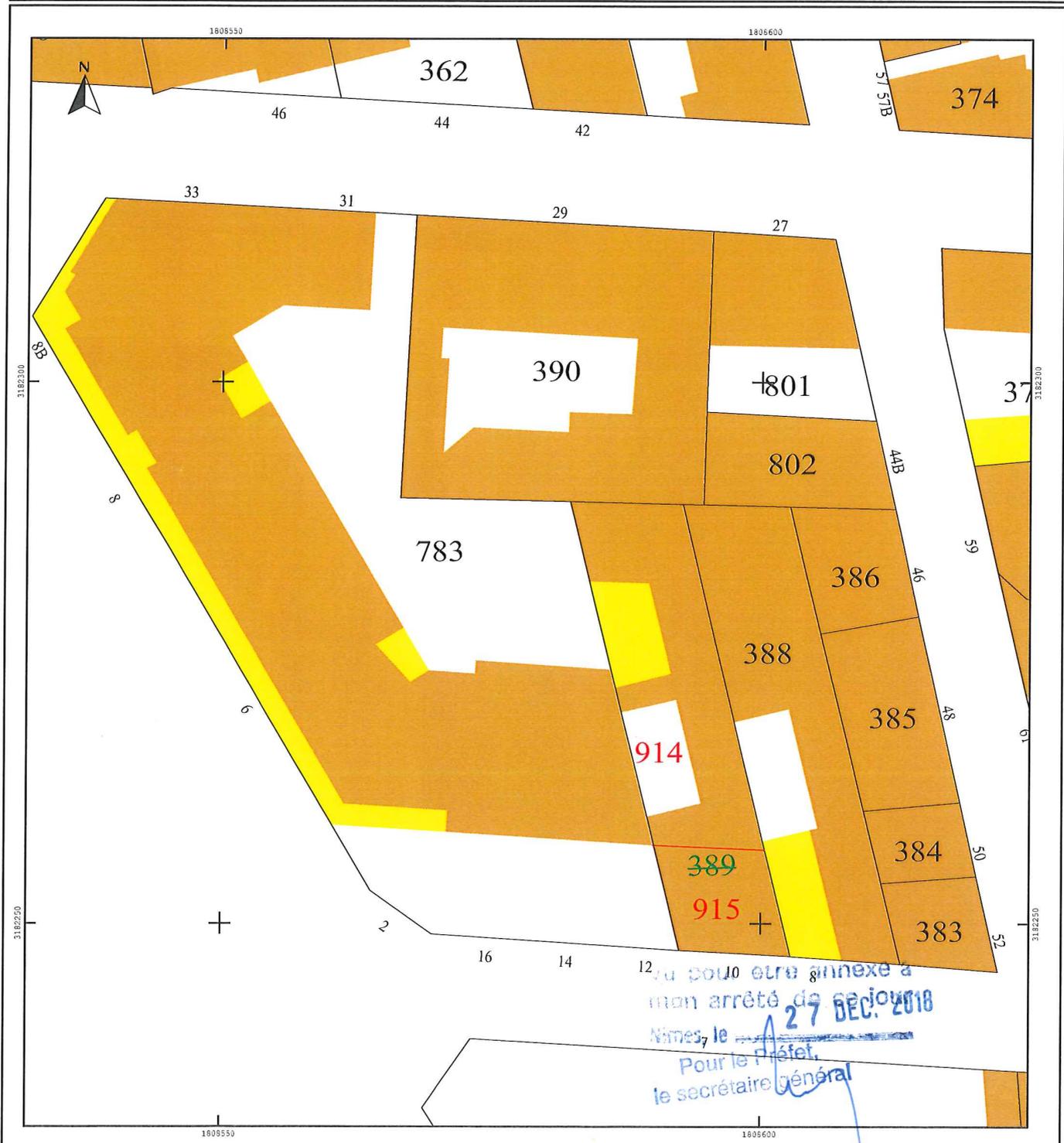
Section : EH
Feuille(s) : 000 EH 01
Qualité du plan : Plan régulier avant
20/03/1980
Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/500
Date de l'édition : 08/11/2018
Support numérique :

D'après le document d'arpentage
dressé
Par RICHER (2)
Réf. :
Le 08/11/2018

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous-signés (3)
a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage, ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé
le par géomètre à
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées
au dos de la feuille 6463.
A , le

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par vote de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité espropriant, etc...)

Modification demandée par procès-verbal de cadastre



Références		LIGNE T2 TRAM'BUS DIAGONAL - NIMES METROPOLE				Commune: NIMES (30)				
N° UF	018	Situation au: 23/10/2018								
Indications cadastrales		Propriétaires								
Lieudit/N° et rue	Section/ N°	Nature	Surface en m²	Origine de propriété	Etat Civil / Identification personne morale	Date et Lieu de Naissance / R.C.S	Section/ N°	Surface en m²	Section/ N°	Surface en m²
6 AV GEORGES POMPIDOU	EH 783	Sol	2146	Etat descriptif et règlement de copropriété établis aux termes d'un acte reçu par Maître BONNET, notaire à Nîmes, le 12 février 1991 et publié au SPF de NIMES 1 le 21 mars 1991 sous les références volume 1991, P. 3098	SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DE L'IMM EH 783 ("LE JEAN LASSERRE") Représenté par son Président 6 AV GEORGES POMPIDOU 30900 NIMES SA UN TOIT POUR TOUS SYNDIC DE L'IMMEUBLE EH 783 ("LE JEAN LASSERRE") 8 Bis avenue Georges POMPIDOU 30000 NIMES	SIREN U02561140 RCS NIMES 680 201 365	EH 913	260	EH 912	1886

vu pour être annexé à
mon arrêté de ce jour

Nîmes, le

27 DEC. 2018

Pour le Préfet,
le secrétaire général

François LALANNE

CHANGEMENTS CONSTATES, ATTRIBUTION DES NOUVEAUX NUMEROS DE PLAN ET CALCUL DES CONTENANCES

(colonnes 5, 6, 12 à 16 réservées à l'Administration)

SITUATION ANCIENNE										SITUATION NOUVELLE															
SECTION	N° DE PLAN	CONTENANCE	pourcentage	SECTION	N° DE PLAN	Désignation provisoire (1)	NOM ET PRENOM DU PROPRIETAIRE	N° DE LOT DE LOTISSEMENT	CONTENANCE	ha	m	ca	10	u	ca	11	CALCULS AUXILIAIRES ET COMPENSATIONS DES RESULTATS	12	LEI. INDIC.	NATURE DE CULTURE	CLASSE	CONTENANCE	ha	m	ca
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26
EH	783	21	46			a	COPROPRIETAIRES DE L'IMM EH 783		18	86						S. graphique	1890								
						b	Nîmes Métropole		2	60						Compensation	-4								
																	Total : 2150								
																	Total : -4								
TOTAL		21	46					TOTAL	21	46															

Vu pour être annexé à
mon arrêté de ce jour
à Nîmes le **27 DEC 2018**
Pour le Préfet,
le secrétaire général
François LALANNE

À
Vérifié et numéroté , le

(1) La personne habilitée à établir le document doit identifier chaque parcelle nouvelle, sur l'extrait de plan, par une désignation provisoire sous la forme A.B.C...

Commune :
NIMES (189)

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 16470 R
Document vérifié et numéroté le 08/11/2018
A CDIF NIMES
Par Cindy SALVAT
Inspectrice
Signé

NIMES
67 Rue Salomon Reinach

30032 NIMES Cedex 1
Téléphone : 04.66.87.60.82
Fax : 04.66.87.87.11
cdfif.nimes@dgfip.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

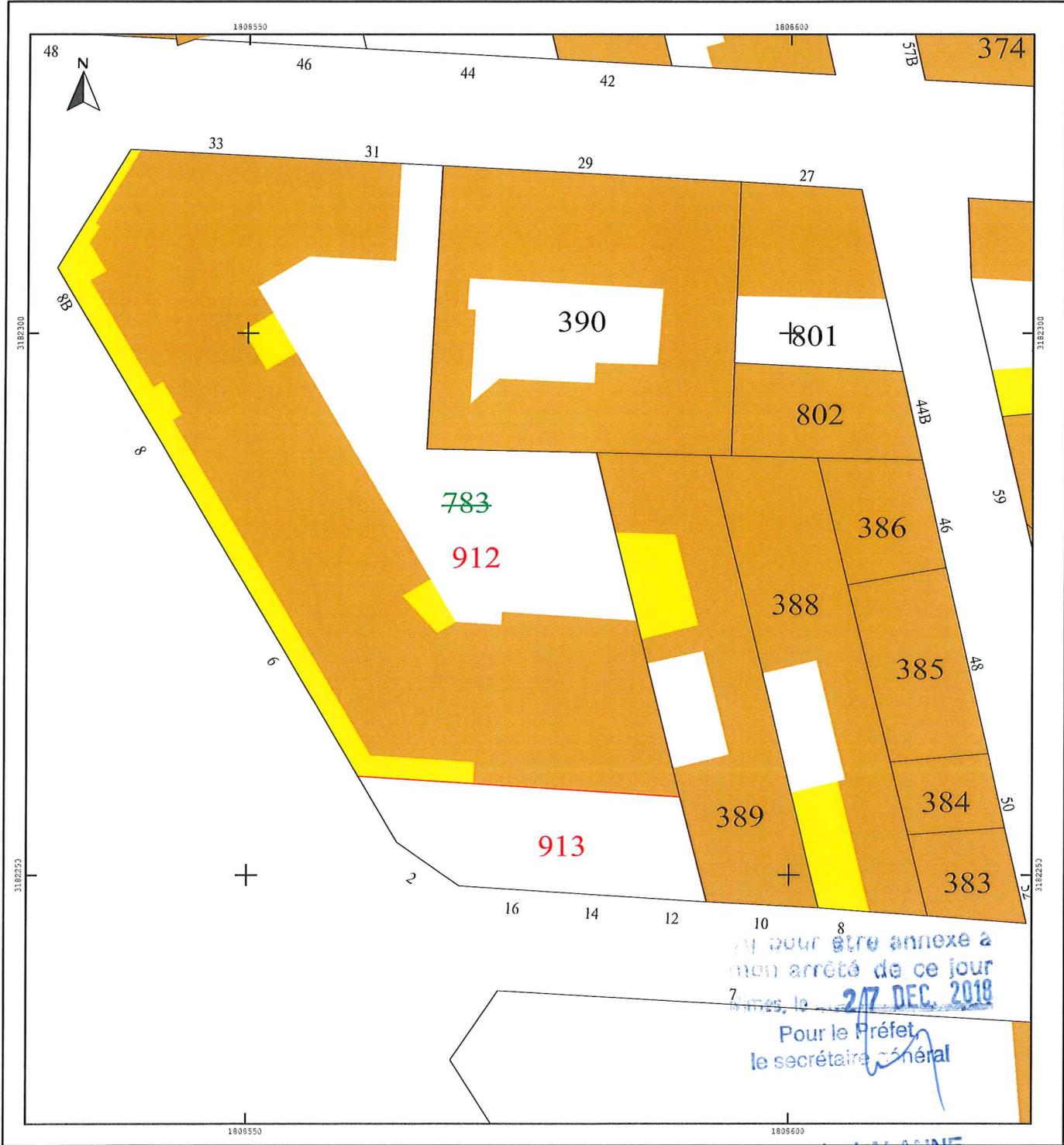
CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous signés (3)
a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé
le par géomètre à
Les propriétaires délégués ont pris connaissance des informations portées
au dos de la mise 6463.
A , le

Section : EH
Feuille(s) : 000 EH 01
Qualité du plan : Plan régulier avant
20/03/1980
Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/500
Date de l'édition : 08/11/2018
Support numérique :

D'après le document d'arpentage
dressé
Par RICHER (2)
Réf. :
Le 08/11/2018

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...)

Modification demandée par procès-verbal du cadastre



Pour être annexé à
mon arrêté de ce jour
Nîmes, le 27 DEC. 2018

Pour le Préfet
le secrétaire général

François LALANNE

Références		LIGNE T2 TRAM'BUS DIAGONAL - NIMES METROPOLE					Commune: NIMES (30)		
N° UF	013						Situation au: 23/10/2018		
Indications cadastrales		Propriétaires					Reliquats		
Lieudit/N° et rue	Section/ N°	Nature	Surface en m²	Origine de propriété	Etat Civil / Identification personne morale	Date et Lieu de Naissance / R.C.S	Section/ N°	Surface en m²	
route d'Avignon	DB 85	Terre	4011	Attestation du 26/10/1976 (Me GIBELIN, VAUVERT) publié au SPF de Nîmes 1 le 02/12/1976 volume 136 n°160 Attestation du 30/10/1998 (Me PONGE, NIMES) publié au SPF de Nîmes 1 le 13/11/1998 volume 98P n°11673 Attestation du 26/10/1976 (Me GIBELIN, VAUVERT) publié au SPF de Nîmes 1 le 02/12/1976 volume 136 n°160 Attestation du 30/10/1998 (Me PONGE, NIMES) publié au SPF de Nîmes 1 le 13/11/1998 volume 98P n°11673	Monsieur JONQUET Henry, Joseph, Eugène, Agent EDF 53 Place de L'Eglise 30000 NIMES Madame JONQUET Hélène Césarine, Professeur 53 Place de L'Eglise 30000 NIMES	Né le 20/05/1962 à NIMES (Gard) Née le 29/09/1949 à NIMES (Gard)			
							DB231	1858	DB230
									624

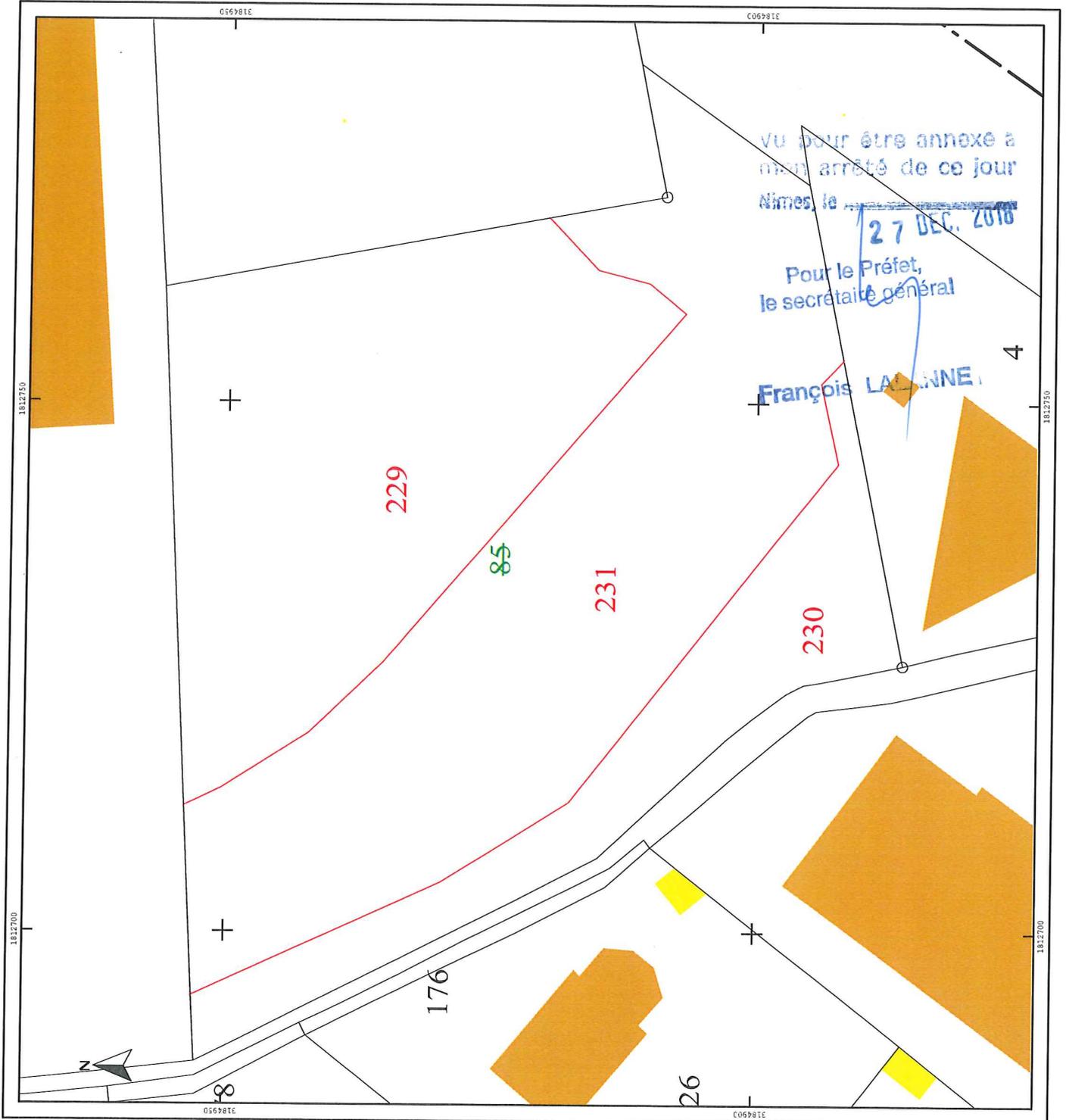
vu pour être annexé à
mon arrêté de ce jour
Nîmes, le

27 DEC. 2018

Pour le Préfet,
le secrétaire général

François LALANNE

<p align="center">DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES</p> <p align="center">EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL</p>	
<p>Commune : NIMES (189) Section : DB Feuilles(s) : 000 DB 01 Echelle d'origine : 1/1000 Echelle d'édition : 1/500 Qualité du plan : Plan régulier avant 20/03/1980 Date de l'édition : 16/11/2018 Support numérique :</p>	<p>Número d'ordre du document d'arpentage : 16477 K Document vérifié et numéroté le 16/11/2018 ACDIF NIMES Par Cindy SAUVAT Inspectrice Signé</p>
<p>Cachet du service d'origine :</p> <p align="center">NIMES 67 Rue Salomon Reinach 30032 NIMES Cedex 1 Téléphone : 04.66.87.30.82 Fax : 04.66.87.87.11 cdif.nimes@dgif.finances.gouv.fr</p>	<p>Modification dématérialisée par papiers-verts du cadastre</p> <p>CERTIFICATION (Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955) Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) : A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ; B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ; C - D'après un plan d'arpentage de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le par géomètre à Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations inscrites au dos de la chemise 6463. A , le</p>
<p>D'après le document d'arpentage dressé Par RICHER Réf. : Le 16/11/2018</p>	<p>(2)</p> <p><small>(1) Pour les mentions parties, la formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan relevé par le géomètre ou par le propriétaire) ou d'une formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage, croquis, etc... (2) Présence des noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, commissaire auxiliaire ou tuteur ou co-propriétaire, etc...)</small></p>



Références		LIGNE T2 TRAM'BUS DIAGONAL - NIMES METROPOLE				Commune: NIMES (30)		
N° UF	006					Situation au: 18/12/2018		
Indications cadastrales		Propriétaires				Reliquats		
Lieudit/N° et rue	Section/ N°	Nature	Surface en m²	Origine de propriété	Etat civil / Identification personne morale	Date et Lieu de Naissance / R.C.S N°	Section/ N°	Surface en m²
Route d'Avignon	DB 4	Sol	1167	Acte du 25/11/2014 (Me MARCUCCI- DELAROCHE, St CHAPTES) publié au SPF de Nîmes 1, le 02/12/2014 volume 2014P11384	SCI LA PYRAMIDE Société civile immobilière 3 Rue Corneille 30900 NIMES Représentée par Monsieur SEBAG Albert, Gérant Domicilié 3 Rue Corneille (30900) NIMES	R.C.S NIMES 800 363 921	DB 228	127
							DB 227	1040

vu pour être annexé à
mon arrêté de ce jour

Nîmes, le _____

27 DEC. 2018

Pour le Préfet,
le secrétaire général

François LALANNE

Commune :
NIMES (189)

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Section : DB
Feuille(s) : 000 DB 01
Qualité du plan : Plan régulier avant
20/03/1980
Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/500
Date de l'édition : 16/11/2018
Support numérique :

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 16476 P
Document vérifié et numéroté le 16/11/2018
ACDIF NIMES
Par Cindy SALVAT
Inspectrice
Signé

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous-signés (3)
a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé
le par géomètre à
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées
au dos de la remise 6463.
A , le

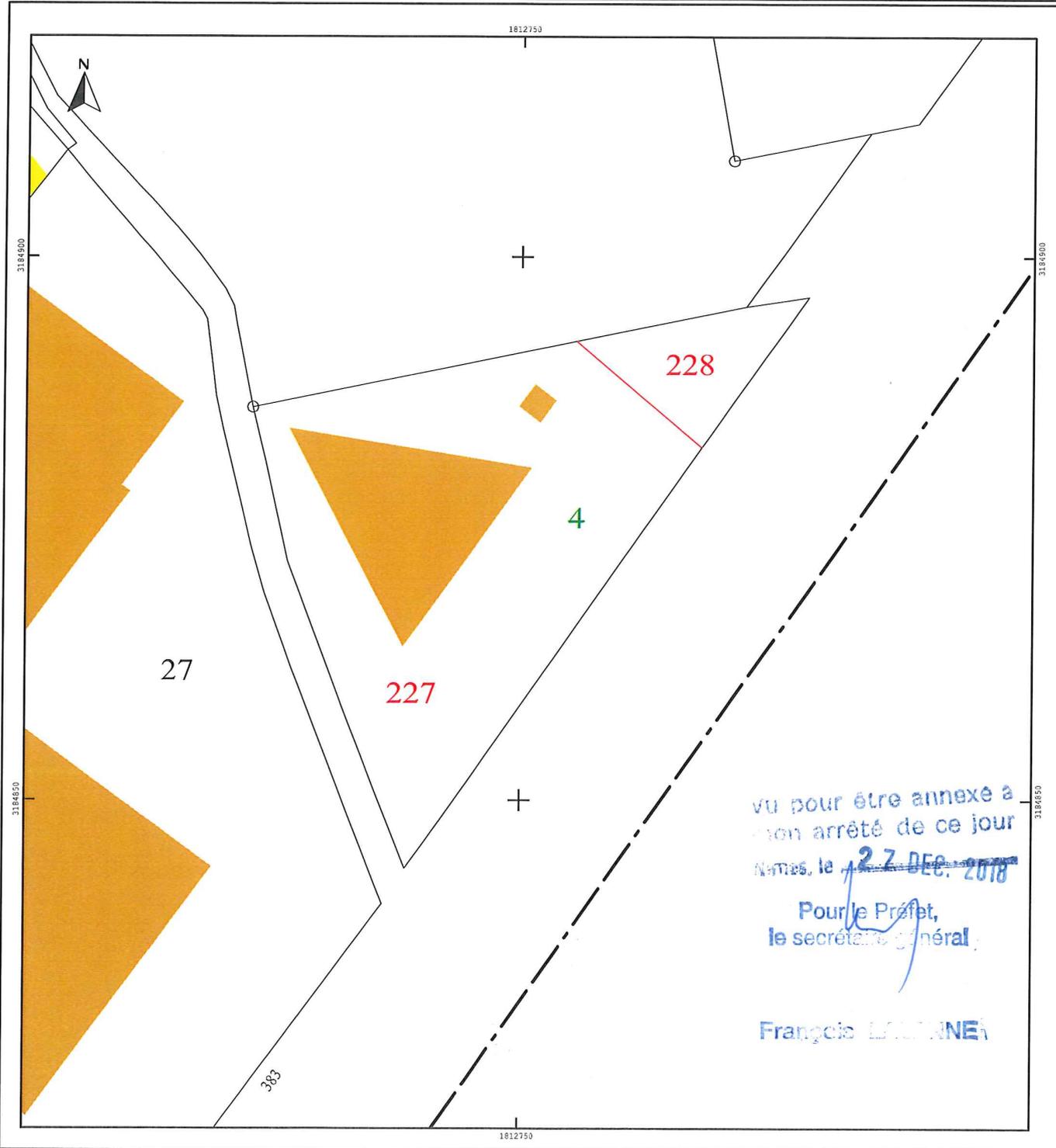
D'après le document d'arpentage
dressé
Par RICHER (2)
Réf. :
Le 16/11/2018

NIMES
67 Rue Salomon Reinach

30032 NIMES Cedex 1
Téléphone : 04.66.87.60.82
Fax : 04.66.87.87.11
cdfif.nimes@dgif.finances.gouv.fr

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité espropriant, etc...)

Modification demandée par procès-verbal du cadastre



Références		LIGNE T2 TRAM'BUS DIAGONAL - NIMES METROPOLE				Commune: NIMES (30)				
N° UF	007					Situation au: 18/12/2018				
Indications cadastrales		Propriétaires				Emprises		Reliquats		
Lieudit/N° et rue	Section/ N°	Nature	Surface en m²	Origine de propriété	Etat Civil / Identification personne morale	Date et Lieu de Naissance / R.C.S N°	Section/ N°	Surface en m²	Section/ N°	Surface en m²
9013 Route d'Avignon	DB.195	Sol	7863	Acte du 09/03/2012 (Me DE GIGOU, VITRE) publié au SPF de Nîmes 1 le 06/04/2012 volume 2012P4603	L'IMMOBILIERE EUROPEENNE DES MOUSQUETAIRES Société anonyme 24 RUE AUGUSTE CHABRIÈRES 75015 PARIS Représentée par Monsieur LEBLANC Pierre, Président Domicilié Lieudit SAVAROLLES-UNET (47400) TONNEINS	R.C.S PARIS 334 055 647	DB236	1852	DB234	5843
							DB237	63	DB235	105

vu pour être annexé à
mon arrêté de ce jour
Nîmes, le

27 DEC. 2018

Pour le Préfet,
le secrétaire général

François LALANNE

Commune :
NIMES (189)

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 16479 B
Document vérifié et numéroté le 16/11/2018
A CDIF NIMES
Par Cindy SALVAT
Inspectrice
Signé

NIMES
67 Rue Salomon Reinach

30032 NIMES Cedex 1
Téléphone : 04.66.87.60.82
Fax : 04.66.87.87.11
cdfif.nimes@dgfip.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

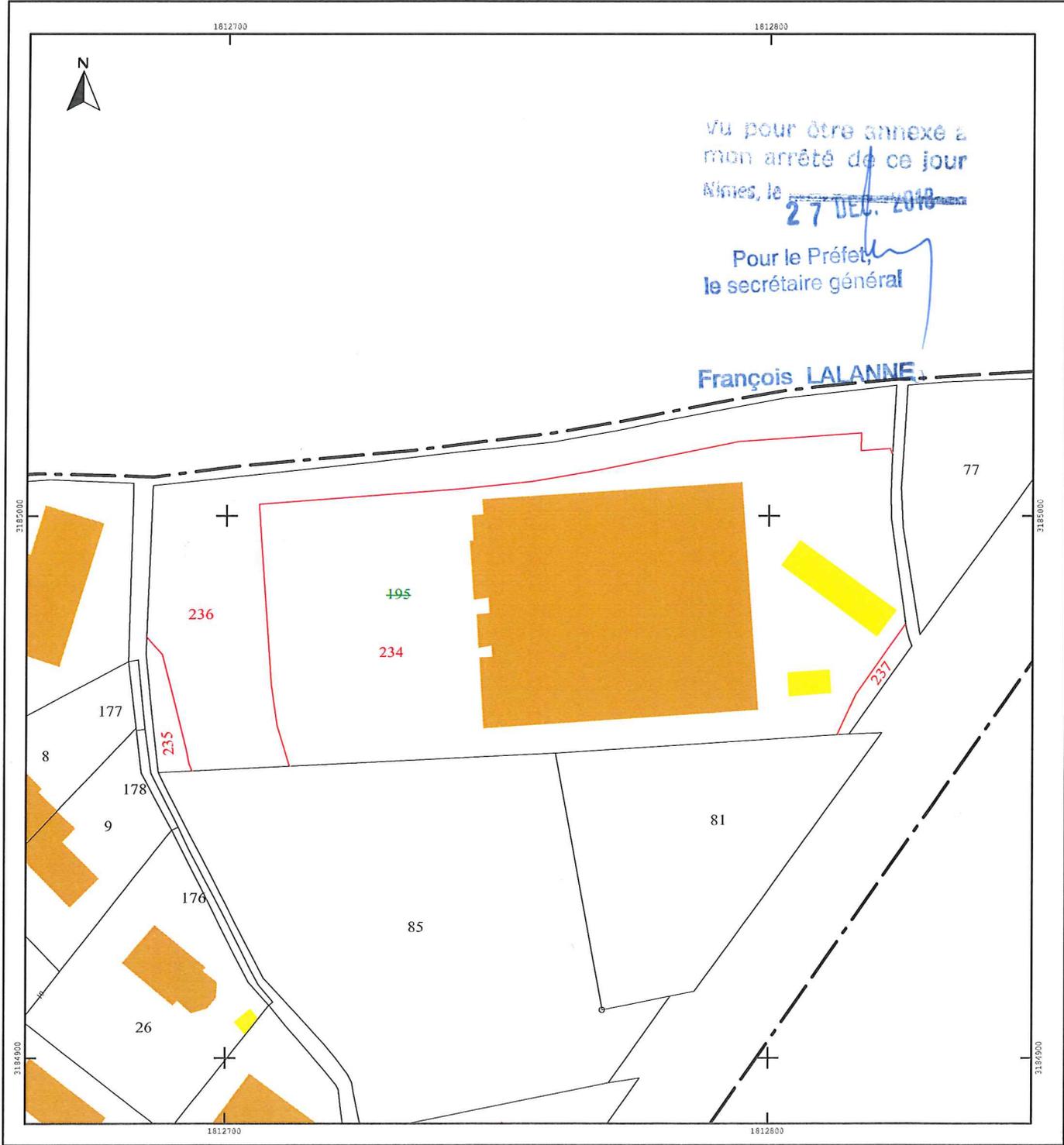
CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous signés (3)
a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé
le par géomètre à
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées
au dos de la remise 6463.
A , le

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité espropriant, etc...)

Section : DB
Feuille(s) : 000 DB 01
Qualité du plan : Plan régulier avant
20/03/1980
Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 16/11/2018
Support numérique :

D'après le document d'arpentage
dressé
Par RICHER (2)
Réf. :
Le 16/11/2018

Modification demandée par procès-verbal du cadastre



Références		LIGNE T2 TRAM'BUS DIAGONAL - NIMES METROPOLE									
N° UF	008	Situation au: 18/12/2018									
Indications cadastrales		Propriétaires					Emprises				
Lieudit/N° et rue	Section/ N°	Nature	Surface en m²	Origine de propriété	Etat Civil / Identification personne morale	Date et Lieu de Naissance / R.C.S	Section/ N°	Surface en m²	Section/ N°	Surface en m²	Reliquats
Route d'Avignon	DB 81	Sol	1806	Acte du 31/12/2003 (Me BOITEUX, POUQUES LES EAUX) publié au SPF de Nîmes 1 le 17/02/2004 volume 2004P2125 et attestation rectificative du 31/12/2003 valant reprise pour ordre publiée le 01/06/2004 2004P6721	FONCIERE CHABRIERES Société civile à capital variable 24 RUE AUGUSTE CHABRIERES 75015 PARIS Représentée par ITM ENTREPRISES, Société par actions simplifiée, inscrite au RCS de PARIS 722 064 102, Gérante, dont le siège social est sis 24 RUE AUGUSTE CHABRIERES 75015 PARIS	R.C.S PARIS 344 092 341	DB233	898	DB 232	898	908

vu pour être annexé à
mon arrêté de ce jour
Nîmes, le ~~27~~ 27 DEC. 2018
Pour le Préfet,
le secrétaire général
François LALANNE

Commune :
NIMES (189)

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Section : DB
Feuille(s) : 000 DB 01
Qualité du plan : Plan régulier avant
20/03/1980
Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/500
Date de l'édition : 16/11/2018
Support numérique : -----

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 16478 F
Document vérifié et numéroté le 16/11/2018
ACDIF NIMES
Par Cindy SALVAT
Inspectrice
Signé

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous-signés (3)
a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : ----- effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé
le ----- par ----- géomètre à -----
Les propriétaires déclarés ont pris connaissance des informations portées
au dos de la remise 6463.
A -----, le -----

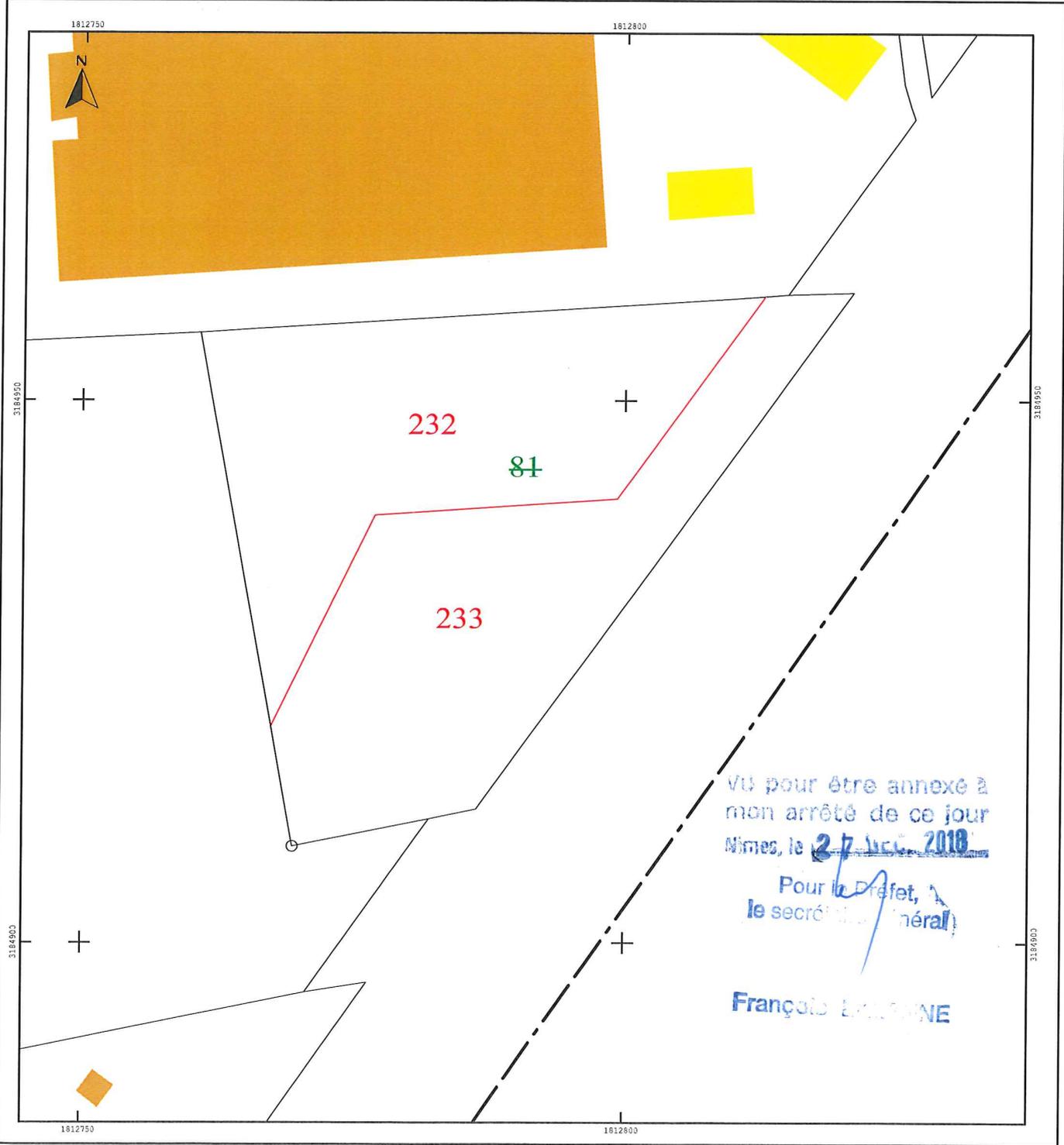
D'après le document d'arpentage
dressé
Par RICHER (2)
Réf. :
Le 16/11/2018

NIMES
67 Rue Salomon Reinach

30032 NIMES Cedex 1
Téléphone : 04.66.87.60.82
Fax : 04.66.87.87.11
cdif.nimes@dgifp.finances.gouv.fr

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...).

Modification demandée par Procès-verbal du cadastre



Références		LIGNE T2 TRAM'BUS DIAGONAL - NIMES METROPOLE						Commune: NIMES (30)		
N° UF	009	Indications cadastrales				Propriétaires		Situation au: 18/12/2018		
Lieudit/N° et rue	Section/ N°	Nature	Surface en m²	Origine de propriété	Etat Civil / Identification personne morale	Date et Lieu de Naissance / R.C.S	Section/ N°	Surface en m²	Section/ N°	Surface en m²
530 Avenue Robert Bompard	HP 403	Sol	3718	Acte du 29/10/2010 (Me FERRUS-SICURANIS, PARIS CEDEX 8) publié au SPF de Nîmes 1 le 28/02/2011 volume 2011P2807	SCI VEOLAND NIMES Société civile 10 AVENUE GEORGE V 75008 PARIS Représentée par FONCIERE ATLAND, Société anonyme, Inscrite au RCS de PARIS 598 500 775, Associée Gérante, dont le siège social est sis 10 Avenue George V (75008) PARIS	R.C.S PARIS 528 695 695	HP 500	790	HP 499	2928

Vu pour être annexé à
mon arrêté de ce jour
Nîmes, le 27 DEC. 2018

Pour le Préfet,
le secrétaire général

François LALANNE

Commune :
NIMES (189)

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 16465 A
Document vérifié et numéroté le 08/11/2018
A CDIF NIMES
Par Cindy SALVAT
Inspectrice
Signé

NIMES
67 Rue Salomon Reinach

30032 NIMES Cedex 1
Téléphone : 04.66.87.60.82
Fax : 04.66.87.87.11
cdfif.nimes@dgif.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

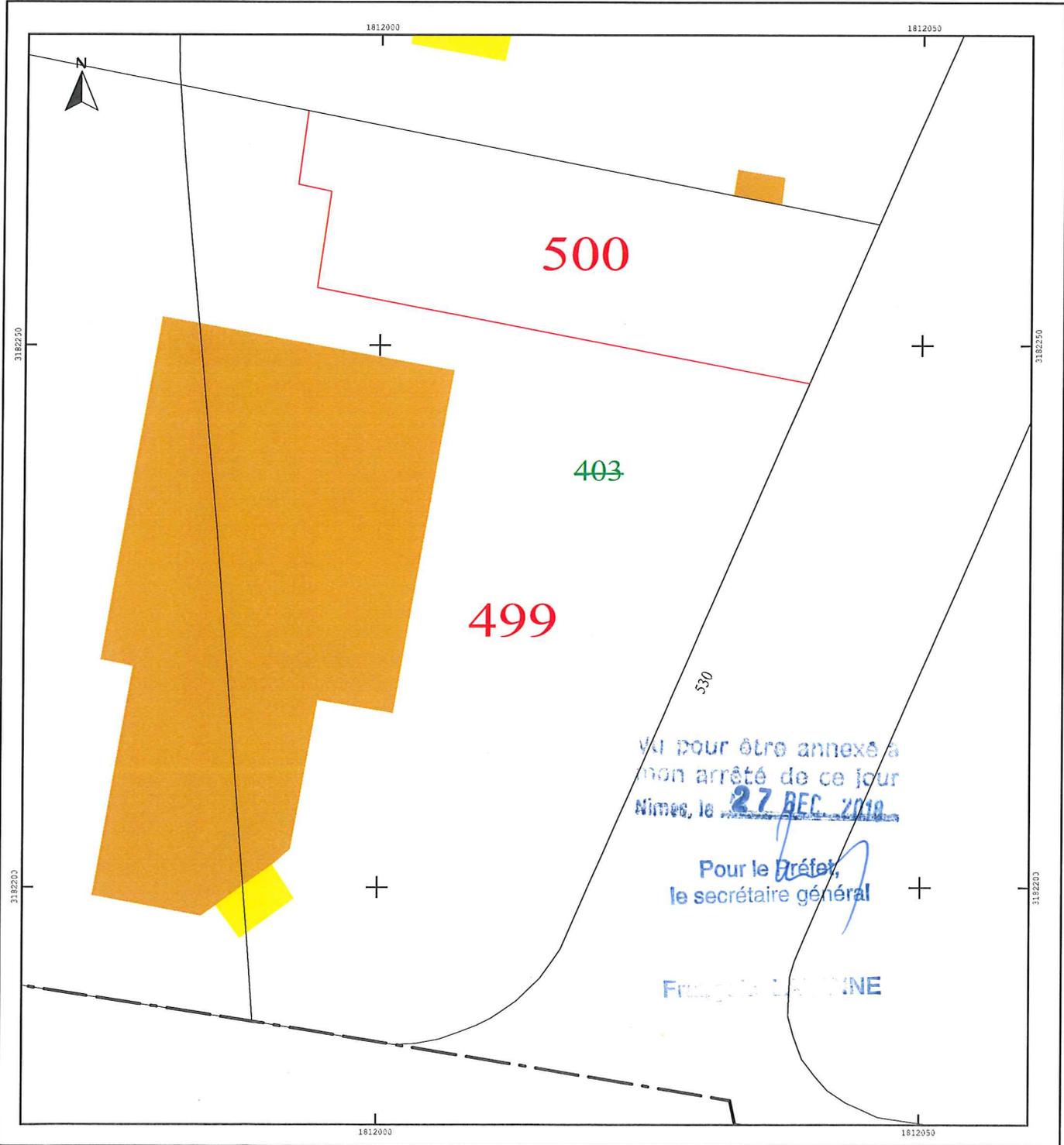
Section : HP
Feuille(s) : 000 HP 01
Qualité du plan : Plan régulier avant
20/03/1980
Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/500
Date de l'édition : 08/11/2018
Support numérique :

D'après le document d'arpentage
dressé
Par RICHER (2)
Réf. :
Le 08/11/2018

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 65-471 du 30 avril 1955)
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous-signés (3)
a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé
le par géomètre à
Les propriétaires ci-dessus ont pris connaissance des informations portées
au dos de la présente 6463.
A , le

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan révisé par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité espropriant, etc...)

Modification demandée par procès-verbal du cadastre



Références		LIGNE T2 TRAM'BUS DIAGONAL - NIMES METROPOLE				Commune: NIMES (30)				
N° UF	010					Situation au: 18/12/2018				
Indications cadastrales		Propriétaires				Emprises		Reliquats		
Lieudit/N° et rue	Section/ N°	Nature	Surface en m²	Origine de propriété	Etat Civil / Identification personne morale	Date et Lieu de Naissance / R.C.S	Section/ N°	Surface en m²	Section/ N°	Surface en m²
111 rue Jacques Baby	DC 138	Sol	12752	Acte du 03/09/2018 (Me CHAMPEYRACHE-SERRANO, ALES) en cours de publication au SPF de Nîmes 1	LOGIS CEVENOL - OPH ALES AGGLOMERATION Etablissement public local à caractère industriel ou commercial 433, quai de Bilina 30318 ALES CEDEX Représentée par ROUSTAN Max Aimé Bernard Président, Domicilié 433, quai de Bilina (30318) ALES CEDEX	R.C.S NIMES 490 075 645	DC 562	55	DC 561	12697

à jour être annexé à
mon arrêté de ce jour
Nîmes, le 27 DEC. 2018
Pour le Préfet,
le secrétaire général
François LALANNE

Commune :
NIMES (189)

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 16469 H
Document vérifié et numéroté le 08/11/2018
A CDIF NIMES
Par Cindy SALVAT
Inspectrice
Signé

NIMES
67 Rue Salomon Reinach

30032 NIMES Cedex 1
Téléphone : 04.66.87.60.82
Fax : 04.66.87.87.11
cdf.nimes@dgfip.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

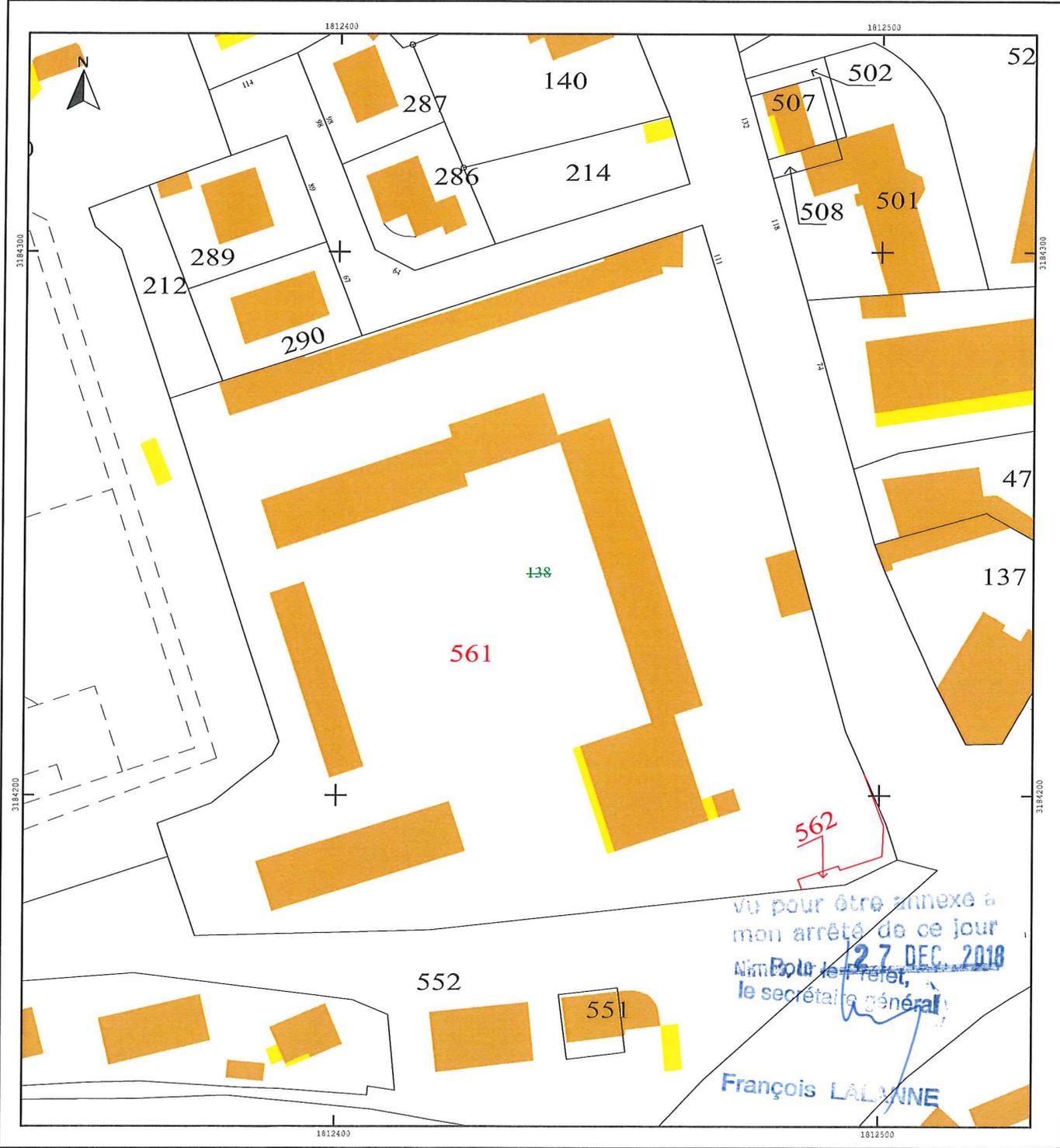
CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous signés (3)
a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage, ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé
le par géomètre à
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées
au dos de la remise 6463.
A , le

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...)

Section : DC
Feuille(s) : 000 DC 01
Qualité du plan : Plan régulier avant
20/03/1980
Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 08/11/2018
Support numérique :

D'après le document d'arpentage
dressé
Par RICHER (2)
Réf. :
Le 08/11/2018

Modification demandée par procès-verbal du cadastre



Références		LIGNE T2 TRAM'BUS DIAGONAL - NIMES METROPOLE						Commune: NIMES (30)			
N° UF	014	Indications cadastrales				Propriétaires		Situation au: 23/10/2018			
Lieudit/N° et rue	Section/ N°	Nature	Surface en m²	Origine de propriété	Etat Civil / Identification personne morale	Date et Lieu de Naissance / R.C.S	Section/ N°	Surface en m²	Section/ N°	Surface en m²	
1294 rte de courbessac	DB 18	Sol	945	Acte du 22/10/1964 (Me FLAISSIER et BROCHE, Gard) publié au SPF de Nîmes 1 le 26/01/1965 volume 6309 n°21 Acte du 24/01/2000 (Me CLAYES ISINGRINI, SAINT-GENIES-DE-MALGOIRES) publié au SPF de Nîmes 1 le 18/02/2000 et 23/05/2000 volume 2000P n°2286 Acte du 24/01/2000 (Me CLAYES ISINGRINI, SAINT-GENIES-DE-MALGOIRES) publié au SPF de Nîmes 1 le 18/02/2000 et 23/05/2000 volume 2000P n°2286	Madame GILLI Jacqueline veuve de Monsieur GRIMAUD Gilbert Fernand Augustin, Sans profession 17 Rue Magali 30320 MARGUERITTES Madame GRIMAUD Josette Arlette Paule épouse de Monsieur CARON Robert Joseph , Sans profession 5 Rue du Trident 30320 MARGUERITTES	Née le 28/01/1937 à SAINT-GENIES-DE-MALGOIRES (Gard) Née le 13/01/1959 à NIMES (Gard)		DB 224	58	DB 223	887

vu pour être annexé à
mon arrêté de ce jour

Nîmes, le 27 DEC. 2018

Pour le Préfet,
le secrétaire général

François LALANNE

CHANGEMENTS CONSTATES, ATTRIBUTION DES NOUVEAUX NUMEROS DE PLAN ET CALCUL DES CONTENANCES

(colonnes 5, 6, 12 à 16 réservées à l'Administration)

SITUATION ANCIENNE					SITUATION NOUVELLE										
SECTION	N° DE PLAN	CONTENANCE	SECTION	N° DE PLAN	Désignation provisoire (1)	NOM ET PRENOM DU PROPRIETAIRE	N° DE LOT DE LOTISSEMENT	CONTENANCE	CONTENANCE	CALCULS AUXILIAIRES ET COMPENSATIONS DES RESULTATS	12	13	14	15	16
		ha m ²						ha m ²	ha m ²		12	13	14	15	16
DB	18	9 45		a	Mme GELLI Jacqueline et Mme GRIMAUD Josette		87	8 87		S. graphique 895 S > 90% => -8					
				b	Nîmes Métropole		58	58		règle 1/10' => 0 Total : -8					
TOTAL		9 45	TOTAL				9 45								

Vu pour être annexé à
mon arrêté de ce jour
Nîmes le 27 DEC. 2018
Pour le Préfet,
le secrétaire général
François LALANNE

À
Vérifié et numéroté , le

(1) La personne habilitée à établir le document doit identifier chaque parcelle nouvelle, sur l'extrait de plan, par une désignation provisoire sous la forme A.B.C...

Commune :
NIMES (189)

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 16467 S
Document vérifié et numéroté le 16/11/2018
A CDIF NIMES
Par Cindy SALVAT
Inspectrice
Signé

NIMES
67 Rue Salomon Reinach

30032 NIMES Cedex 1
Téléphone : 04.66.87.60.82
Fax : 04.66.87.87.11
cdf.nimes@dgif.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

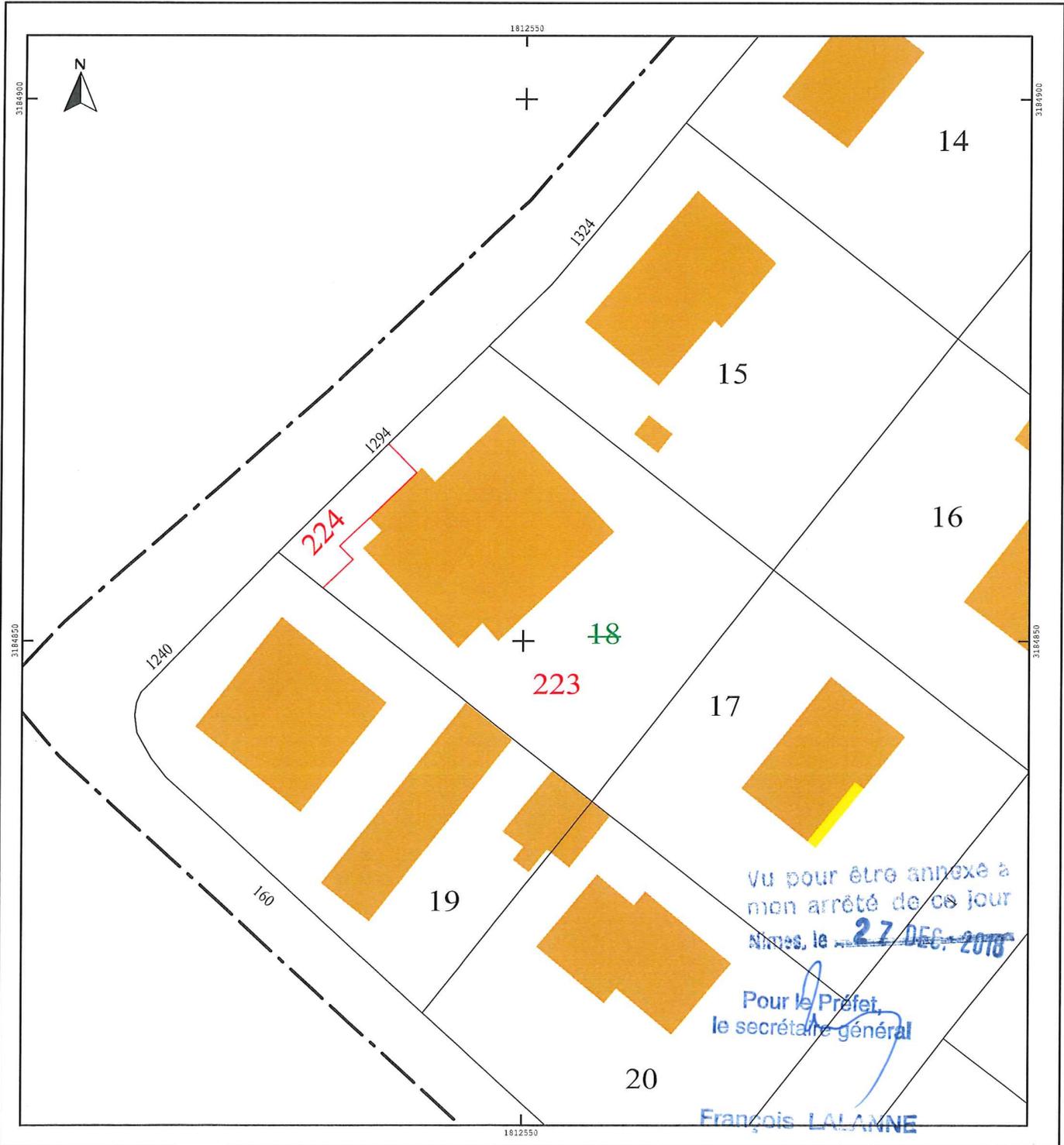
Section : DB
Feuille(s) : 000 DB 01
Qualité du plan : Plan régulier avant
20/03/1980
Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/500
Date de l'édition : 16/11/2018
Support numérique : -----

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous signés (3)
a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : ----- effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage, ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé
le ----- par ----- géomètre à -----
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées
au dos de la présente 6463.
A -----, le -----

D'après le document d'arpentage
dressé
Par RICHER (2)
Réf. :
Le 16/11/2018

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité espropriant, etc...)

Modification demandée par procès-verbal du cadastre



Références		LIGNE T2 TRAM'BUS DIAGONAL - NIMES METROPOLE				Commune: NIMES (30)				
N° UF		019		Situation au: 23/10/2018		Reliquats				
Indications cadastrales		Propriétaires				Emprises				
Lieudit/N° et rue	Section/ N°	Nature	Surface en m²	Origine de propriété	Etat Civil / Identification personne morale	Date et Lieu de Naissance / R.C.S	Section/ N°	Surface en m²	Section/ N°	Surface en m²
181 rte d avignon	DC 474	Sol	1848	Règlement de copropriété établis aux termes d'un acte reçu par Maître FLAISSIER, notaire à Nîmes, le 3 décembre 1962 et publié au SPF de NIMES 1 le 14 décembre 1962 sous les références volume 5600 n°20	SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DE LA PARCELLE DC 136 Représenté par son Président Chez Monsieur Roland BOITEUX 4 Impasse des Lupins 21110 LONGCHAMP					
				Modificatif de l'assiette de la copropriété suivant acte reçu par Maître CHAUCHE, notaire à VALS LES BAINS en participation avec Me VIGNAL, notaire à MARSEILLE, le 25/09/1998 et publié au SPF de NIMES 1 le 28/10/1998 sous les références volume 98P n°11181	FONCIA LANGUEDOC PROVENCE SYNDIC DE L'IMMEUBLE DE LA PARCELLE DC 136 11, Avenue FEUCHERES 30020 NIMES CEDEX 01	RCS NIMES 345 341 564			DC 570	135
					Monsieur BOITEUX Roland François SYNDIC DE L'IMMEUBLE DE LA PARCELLE DC 136 4 Impasse des Lupins 21110 LONGCHAMP	Né le 05/08/1940 à MONTAIGUT EN COMBRAILLE (Puy de Dôme)			DC 569	1713

La réunion de tous les lots entre les mains d'un même propriétaire a entraîné de plein droit la disparition de la copropriété ce en application de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis de sorte que le propriétaire réel est:

Monsieur BOITEUX Roland François, gérant de société, Né le 05/08/1940 à MONTAIGUT EN COMBRAILLE (Puy de Dôme), demeurant et domicilié 4 Impasse des Lupins (21110) LONGCHAMP

Origine de propriété: Acte du 25/09/1998 (reçu par Maître CHAUCHE, notaire à VALS LES BAINS en participation avec Me VIGNAL, notaire à MARSEILLE) publié au SPF de NIMES 1 le 28/10/1998 sous les références volume 98P n°11181

Vu pour être annexé
mon arrêté de ce jour
Nîmes, le _____

27 DEC. 2018

Pour le Préfet,
le secrétaire général

François LALANNE

Commune :
NIMES (189)

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Section : DC
Feuille(s) : 000 DC 01
Qualité du plan : Plan régulier avant
20/03/1980
Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/500
Date de l'édition : 18/12/2018
Support numérique : -----

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 16527 G
Document vérifié et numéroté le 18/12/2018
ACDIF NIMES
Par Cindy SALVAT
Inspectrice
Signé

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous-signés (3)
a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : ----- effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage, ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé
le ----- par ----- géomètre à -----
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées
au dos de la mise 6463.
A -----, le -----

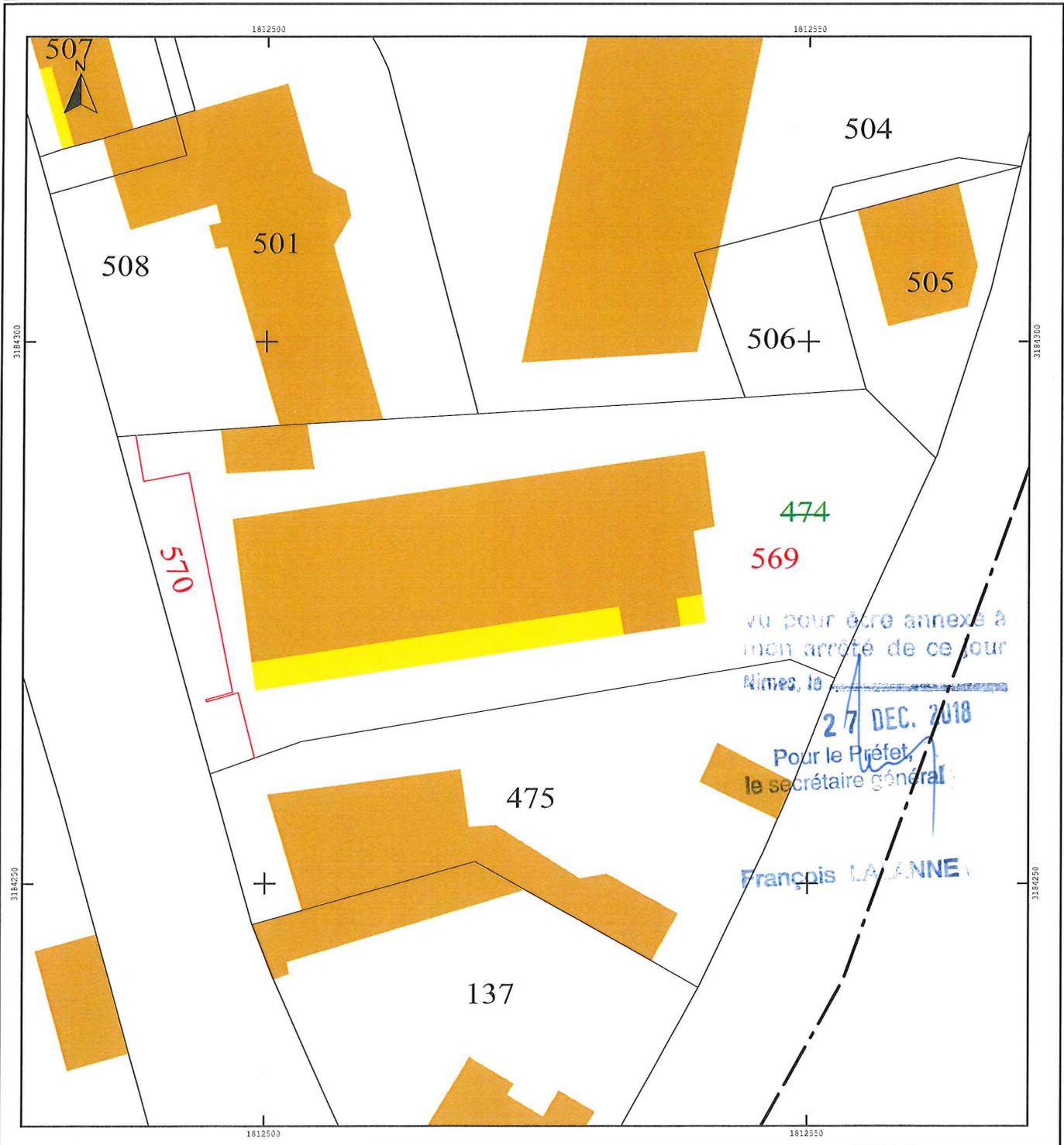
D'après le document d'arpentage
dressé
Par RICHER (2)
Réf. :
Le 18/12/2018

NIMES
67 Rue Salomon Reinach

30032 NIMES Cedex 1
Téléphone : 04.66.87.60.82
Fax : 04.66.87.87.11
cdif.nimes@dgfip.finances.gouv.fr

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)
(3) Précisez les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité espropriant, etc...).

Modification demandée par procès-verbal du cadastre



Références		LIGNE T2 TRAM'BUS DIAGONAL - NIMES METROPOLE				Commune: NIMES (30)				
N° UF	020					Situation au: 23/10/2018				
Indications cadastrales		Propriétaires				Reliquats				
Lieudit/N° et rue	Section/ N°	Nature	Surface en m²	Origine de propriété	Etat Civil / Identification personne morale	Date et Lieu de Naissance / R.C.S	Section/ N°	Surface en m²	Section/ N°	Surface en m²
181 rte d avignon	DC 475	Sol	972	Acte du 25/09/1998 (reçu par Maître CHAUCHE, notaire à VALS LES BAINS en participation avec Me VIGNAL, notaire à MARSEILLE) publié au SPF de NIMES 1 le 28/10/1998 sous les références volume 98P n°11181	Monsieur BOITEUX Roland François, gérant de société 4 Impasse des Lupins 21110 LONGCHAMP	Né le 05/08/1940 à MONTAIGUT EN COMBRAILLE (puy de Dôme)	DC 568	59	DC 567	913

vu pour être annexé à
mon arrêté de ce jour
Nîmes, le _____

27 DEC. 2018

Pour le Préfet,
le secrétaire général

François LALANNE

Commune :
NIMES (189)

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 16526 L
Document vérifié et numéroté le 18/12/2018
A CDIF NIMES
Par Cindy SALVAT
Inspectrice
Signé

NIMES
67 Rue Salomon Reinach

30032 NIMES Cedex 1
Téléphone : 04.66.87.60.82
Fax : 04.66.87.87.11
cdfip.nimes@dgfip.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous-signés (3)
a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé
le par géomètre à
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées
au dos de la remise 6463.
A , le

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité espropriant, etc...)

Section : DC
Feuille(s) : 000 DC 01
Qualité du plan : Plan régulier avant
20/03/1980
Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/500
Date de l'édition : 18/12/2018
Support numérique :

D'après le document d'arpentage
dressé
Par RICHER (2)
Réf. :
Le 18/12/2018

Modification demandée par procès-verbal de cadastre

